

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021- 2026

**pour le territoire de la Communauté des
Communes de la Haute Saintonge**



ENTRE

L'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Haute Saintonge
représenté par son Président, Claude BELOT, autorisé par délibération en date du 30 juin 2021

D'une part,

ET

L'État, représenté par Nicolas BASSELIER, Préfet,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Par ailleurs, le 3 septembre 2020 le Gouvernement a présenté, le plan " France Relance " qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, plan doté de 100 milliards d'euros

Dans un vaste effort mobilisateur, le Plan de relance se décline en différents accords et contrats conclus avec les collectivités locales qui visent des opérations qui seront engagées en 2021 et 2022 :

- accord régional de relance conclu entre l'État et la région Nouvelle-Aquitaine
- accord départemental de relance conclu entre l'État et le département de la Charente-Maritime de décembre 2020
- des contrats de relance et de transition écologique conclus entre l'État et les EPCI (CRTE)

Ces derniers, dans une perspective plus longue, permettront d'identifier l'ensemble des actions susceptibles de contribuer aux ambitions du projet de territoire et aux politiques de transition écologique portées par l'État et ses opérateurs.

Ce projet de territoire construit pour les six années à venir est axé sur l'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Il porte une double approche transversale de transition écologique et de cohésion des territoires. L'ensemble des acteurs de la société civile contribue à sa mise en œuvre.

Ce projet se traduit par un contrat de relance et transition écologique. Celui-ci a vocation à être évolutif, à être révisé, enrichi, complété voire réorienté régulièrement pour s'adapter à la réalité des territoires, à l'évolution du contexte et pour prendre en compte les résultats obtenus.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Charente-Maritime.

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation de toutes les forces vives du territoire que sont les collectivités, les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants, les syndicats ou encore les organismes publics.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégiée entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation des politiques publiques en particulier du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises, associations et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération et de mutualisation entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... agissent sur les projets de territoire respectifs.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé, associations.

Article 2 – Présentation du territoire

Article 2.1 – Le territoire du contrat

La Haute Saintonge, à la frontière de la Saintonge et du Bordelais, est un pays du Midi Atlantique. Elle s'étend sur le quart méridional du Département de la Charente Maritime et jouxte trois départements (la Charente, la Dordogne et la Gironde). Elle offre un véritable kaléidoscope de paysages remarquables variés, allant des coteaux viticoles de champagne aux marais des rivages de la Gironde (le plus vaste estuaire d'Europe) en passant par des milliers d'hectares boisés de pins maritimes. Deux mille ans d'une riche histoire, parfois mouvementée, ont laissé des traces dans la pierre : villa gallo-romaine, sites mérovingiens, châteaux et une centaine d'églises romanes aux caractéristiques locales si particulières, classés ou inscrits.

La solidarité intercommunale née en 1976, pour porter le premier Contrat de Pays, a pris la forme d'une Communauté de Communes dès 1992 et donné naissance à la plus vaste structure de ce type en France avec 129 communes. Forte de cette longue expérience, la Haute Saintonge a su mettre l'aménagement du territoire au cœur de son action autour de grands projets structurants (tels que les Antilles de Jonzac, le

Pôle de Sécurité et de sports mécaniques, la Maison de la Forêt, la Maison de la Vigne et des Saveurs, le Centre des Congrès, le parc des Labyrinthes de Montendre, l'Aéropôle et prochainement la Maison du Kaolin.

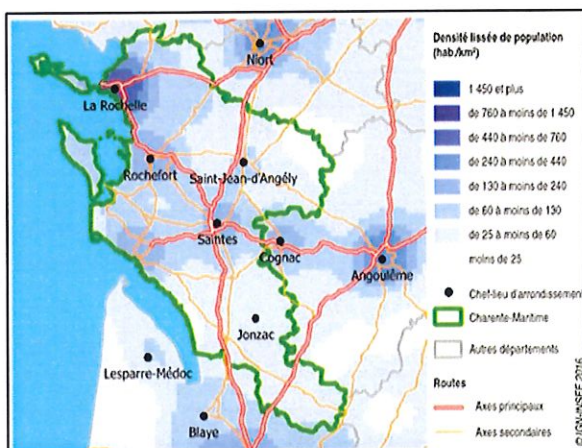
Tournée vers l'avenir, la Haute Saintonge est un territoire innovant, conscient des nouveaux enjeux. Parmi plus d'une vingtaine de zones d'activités économiques, deux pépinières d'entreprises sont dédiées au développement durable, dont une spécialisée sur les véhicules du futur. Grâce à ses actions dans le domaine des nouvelles énergies, le territoire a reçu le label national TEPCV en février 2015 (territoire à énergie positive pour une croissance verte) et a été sélectionné au niveau régional à de nombreux dispositifs (TEPOS - territoire à énergie positive, EIT - écologie industrielle territoriale, DYNAMIC BOIS, etc.).

Les indicateurs chiffrés du territoire :

- **Superficie** : 129 communes rurales sur 174 000 hectares, avec des villes centrales : Jonzac, Pons, Montendre, Mirambeau, Archiac, Saint Genis de Saintonge, Montguyon, Montlieu la Garde, Saint-Aigulin.
- **Une région forestière et viticole : 34 000 hectares de forêts et 93 302 hectares de terres agricoles.**
Une région Forestière : la Double_saintongaise se situe au sud de la Haute Saintonge. C'est une région boisée, qui comprend dans sa partie méridionale la Forêt de la Lande qui s'étire au sud de la haute vallée de la Seudre et le massif forestier de la Double saintongaise au Sud, qui correspond à une vaste pinède composée essentiellement de pins maritimes plantés au milieu du XIXe siècle.

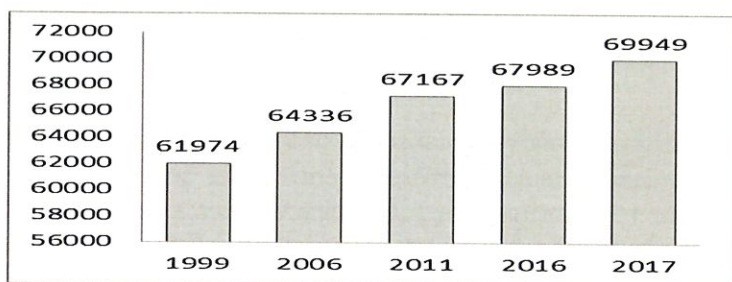
Une région viticole : Si les domaines forestiers occupent au sud entre le quart et le tiers de l'espace géographique de la Haute Saintonge, cette région se singularise aussi par sa viticulture. Région viticole par excellence, la Haute Saintonge est composée de vignobles issus de la région de production du Cognac et du Pineau des Charentes

13 communes sont soumises à un Plan de Prévention des Risques naturels, 108 communes sont soumises à un risque d'inondation, 51 communes aux feux de forêt, 1 commune au nucléaire (source : carte enjeux environnementaux SCOT résumé p11).



- **Population** : près de 70 000 habitants sur 1 760km² soit une densité de 39 habitants au km² (92 pour le Département de Charente Maritime).

Depuis 1999 l'augmentation forte (+ 8000 habitants) est liée à un **solde migratoire positif** (+371 habitants entre 2012 et 2017 contre moins 269 pour le solde naturel et 8 naissances/1000 hbts contre 13 décès/1000 hbts en 2017). Le **vieillessement de la population** (36% de personnes retraitées) et l'évolution des modes de vie aboutissent à une **diminution de la taille des ménages avec 2,2 personnes** en moyenne (66% des ménages sont composés d'une seule personne ou d'un couple).



Evolution démographique de 1999 à 2017

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908390>

Source observatoire ANCT 2017 et Pôle emploi mars 2021 :

- **Logements : 39 453 en 2017** avec **11% de logements vacants** contre 7% en Charente Maritime (en progression depuis 1999) et **9% de résidences secondaires** (22% en Charente Maritime). 75% des occupants sont propriétaires. **Logements construits : 449/an** en moyenne entre 2008 et 2013 et 336 entre 2010 et 2014.
- **Etablissements pour personnes âgées** : 922 places disponibles (près de 900 dans des établissements pour personnes dépendantes et moins de 100 au sein d'établissements pour personnes autonomes). 3150 personnes ont plus de 75 ans et vivent seules à domicile (2450 femmes, 700 hommes).
- **Equipements de services à la population : 2 341** sur la Haute Saintonge soit 337 équipements pour 10 000 habitants qui se rapproche de la densité départementale (382/10 000). Ils sont majoritairement de proximité (écoles maternelles, boulangeries ...), avec des insuffisances sur les équipements intermédiaires pour des besoins moins fréquents (supermarché, orthophoniste, etc.) et les équipements de gamme supérieurs (médecine spécialisée, magasins culturels et de loisirs, cinémas ...).

| Territoires – bassins de vie de (source INSEE 2016 et SCOT cahier 3 équipements) | Equipements | Pour 10 000 hbt | De proximité | intermédiaire | Supérieur |
|---|---------------|-----------------|---------------------|-----------------|-----------------|
| Jonzac - pôle majeur | 660 | 343 | 523 | 111 | 26 |
| Pons – pôle secondaire | 640 | 323 | 557 | 72 | 11 |
| Montguyon – pôle relais | 398 | 382 | 352 | 41 | 5 |
| Montendre – pôle secondaire | 341 | 317 | 289 | 48 | 4 |
| Mirambeau – pôle relais | 208 | 362 | 187 | 27 | 0 |
| St Aigulin (la Roche Chalais hors Haute Saintonge) – pôle de proximité | 94 | 273 | 72 | 20 | 2 |
| Total Haute Saintonge | 2341 | 337 | 1980 (285) | 313 (45) | 48 (7) |
| Charente Maritime | 24 430 | 382 | 19455 (305h) | 4066(64) | 909 (14) |

| Territoires – bassins de vie de (source INSEE 2016 et SCOT cahier 3 équipements) | Ecoles (maternelles+ primaires+collèges+lycée) | Sports/culture/loisirs | Action sociale | (para)médicales | Offre commerciale | Services aux particuliers |
|---|--|------------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Jonzac | 2+5+2+1 | 87 | 16 | 61 | 108 | 330 |
| Pons | 1+2+2+1 | 81 | 11 | 59 | 75 | 399 |
| Montguyon | 2+8 +2 +0 | 37 | 10 | 58 | 43 | 236 |
| Montendre | 2+2+1+0 | 39 | 4 | 30 | 43 | 216 |
| Mirambeau | 1+1+1+0 | 36 | 8 | 19 | 43 | 210 |
| St Aigulin | 1+1+1+0 | 12 | 1 | 12 | 25 | 51 |
| Total Haute Saintonge | 9+19+9+2= 39 | 292 (42/1000 h) | 50(7/1000 0h) | 239(34/1000 0h) | 304 (44) | 1352 (195/10000h) |
| Charente Maritime | 121+235+61+20=437 | 1878 (29) | 568(9/100 00h) | 3329 (52/10000h) | 4312 (68/10000h) | 13555 (212/10000h) |

Six Maisons France Services ont été labellisées en 2020-2021 (à Pons, Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montguyon et Saint Aigulin) et permettent à chaque habitant d'accéder à moins de 30 minutes de son domicile d'un lieu d'accueil physique avec différents (Pôle emploi, CNAM, MSA, CAF, CNAV, La Poste, DGFIP, Ministères de la Justice et de l'intérieur ...)

Près de 25% de licenciés sportifs (24/100 hbts). Un bon niveau d'équipements mais certains équipements spécifiques inexistantes ou rares (bowling, padel, golf, ...).

- **Population active et niveau de vie : près de 30 000 actifs sur 40 000 personnes en âge de travailler (15-64 ans)** soit un taux d'emploi de 64% supérieur à l'échelle départementale. 20% sont à temps partiel et 80% en CDI. Les actifs sont majoritairement ouvriers, employés ou professions intermédiaires, viennent ensuite les artisans, commerçants, chefs d'entreprises puis les agriculteurs. Le taux de concentration de l'emploi est de 89% en 2015, en augmentation (nombre d'emplois offerts par le territoire/nombre d'actifs), soit une bonne autonomie du territoire.

Le revenu médian est de 18 093€, en deçà du revenu départemental. De nombreux signaux témoignent de difficultés sociales : bas niveau de vie et qualification, facteurs aggravants de santé, précarité de l'emploi et chômage. Le niveau de vie médian des ménages est dans la moyenne des territoires ruraux et inférieur de 1700€ à celui des ménages néo aquitains. Le taux de pauvreté est aussi élevé en moyenne que dans les territoires ruraux de Nouvelle Aquitaine : 16,3% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2017. Ce taux de pauvreté s'élève même chez les jeunes à 21,2%.

- **Economie** : sur 7631 établissements en 2016, 96% des employeurs ont moins de 10 salariés (16 organismes avec plus de 100 salariés). Les 22 138 emplois locaux (2015) se répartissent à 15% dans l'agriculture, 32% dans le commerce, le transport et les services, 31% dans l'administration publique, l'enseignement et l'action sociale.

513 entreprises ont été créées en 2019 dans le commerce, transport, l'hébergement et la restauration, les activités scientifiques et techniques, la construction, les activités de service, etc. 24 zones d'activités économiques existent sur environ 200 hectares, occupés à 90%, quatre hôtels et pépinières d'entreprises. La Communauté des Communes a fait de l'aménagement du territoire et du développement économique et touristique ses principaux axes d'intervention, depuis sa création en 1992. Elle a donc aménagé plusieurs zones d'activités économiques communautaires, construit des bâtiments, des hôtels et pépinières d'entreprises, conçu plusieurs grands sites qu'elle gère en direct.

- **Chômage** : un nombre de chômeurs en baisse entre 2016 et 2019 (passant de 3331 demandeurs d'emploi à 3034), qui a augmenté en 2020 (3212) et qui baisse à nouveau de 0,6% entre 2020 et 2021 : **3192 demandeurs d'emploi de catégorie A en mars 2021 et 6028 demandeurs inscrits de catégorie ABC en Haute Saintonge (données Pôle emploi mars 2021).**

Les demandeurs d'emploi sont majoritairement (55%) âgés de 26 à 49 ans (3356 personnes dont 1697 en catégorie A), 30% ont plus de 50 ans (1799 personnes dont 981 en catégorie A), 15% ont moins de 26 ans (873 dont 514 en catégorie A).

Le moyen de transport constitue un des freins périphériques à l'emploi en milieu rural.

- **Jeunesse-formation** : 24% de la population a moins de 24 ans, soit 16 632 jeunes en âge d'être formés. 16% sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 24% en Charente Maritime.

En 2017, 21% des jeunes de 15 à 24 ans sont en difficulté d'insertion c'est-à-dire sans emploi et sans formation (19% dans le département). Ce taux a progressé de quatre points en 10 ans (17% en 2007).

- **Déplacements des actifs** : 70% des actifs occupés travaillent au sein du territoire mais dans une autre commune que leur domicile (88% d'entre eux se déplacent en auto ou deux roues).

- **Ressources énergétiques** (source AREC – PCAET 2016) :

3 120 GWh/an consommés (soit 19 tonnes d'équivalent CO₂/hbt/an), majoritairement dans le transport (38%) et l'industrie (31%), puis le résidentiel (20%), le tertiaire (7%) et l'agriculture (5%).

La part de produits pétroliers (47%) est plus importante que celle observée en Nouvelle Aquitaine (42%), mais les autres énergies (bois, chaleur, vapeur, combustibles spéciaux) sont aussi plus utilisées (34% en Haute Saintonge, 20% en région). L'électricité et le gaz naturel ont une part moins importante dans la consommation (19% en Haute Saintonge, 38% en région).

760 GWh/an d'énergie renouvelable produite soit 11 294kWh/habitant (6868 en région et 4859 en Charente maritime) avec une prédominance de la biomasse qui représente 71% des énergies renouvelables (40% de biomasse en installations automatiques industrielles, tertiaires ou agricoles, 31% de bois bûche chez les particuliers), puis les biocarburants dans le transport (12%), la valorisation thermique de biogaz (7%), le photovoltaïque (5%), suivi d'un mix énergétique comprenant les pompes à chaleur dans le résidentiel (3,8%), la géothermie hors particuliers (1%), le solaire thermique (0,2%).

- **Déchets** : en 2019 36 000 tonnes de déchets produits (soit 536 kg/hbt), dont 15 000 tonnes soit 40% valorisés (verre, papier, biogaz). 14 800 t de déchets ménagers (biogaz), 14 600 t en déchetteries (8000 t valorisées), 4 200 t papiers/emballages, 2 600 t de verre.

Article 2.2 – Le diagnostic du territoire

Cf. Annexe 1 diagnostic

La Communauté des Communes a défini les objectifs de son Schéma de Cohérence Territoriale en février 2020. A partir de diagnostics et d'une étude prospective, le Schéma de Cohérence Territoriale permet de dimensionner les besoins futurs à échéance de dix à quinze ans.

D'ores et déjà, des constats et des enjeux peuvent être présentés dans les thématiques prioritaires de la Relance et de Transition Ecologique, avec des objectifs opérationnels et des projets à court et moyen terme (2021-2026) sur la protection de l'environnement, le développement économique et la cohésion.

1. DIAGNOSTIC POPULATION ET LOGEMENT

Atouts

- Une croissance démographique **positive** portée par un **solde migratoire en augmentation** depuis quelques années, qui compense un solde naturel négatif.
- Une croissance démographique qui profite de divers facteurs : **attractivité du littoral de Charente Maritime**, de la métropole Bordelaise, de facteurs internes avec un **cadre de vie agréable** (paysage naturel et bâti), un bon niveau **d'équipement**, résultat d'une **politique d'aménagement** du territoire.
- Une attractivité incitée et entretenue par des **prix de l'immobilier relativement bas et une pression foncière faible**.
- Une augmentation du nombre de **résidences secondaires qui illustre l'attractivité résidentielle et touristique du territoire**.

Faiblesses

- Un vieillissement de la population qui interroge sur le **renouvellement de la population**, phénomène amplifié par une attractivité choisie du territoire pour les seniors et retraités
- Ce vieillissement s'accompagne d'une **faible proportion de familles avec enfants et une surreprésentation des ménages de personnes seules**.
- Une attractivité du territoire notamment pour des **actifs peu qualifiés qui interroge sur la vulnérabilité de ces populations face à un recul de l'emploi productif et ouvrier dans le futur**

- **Un parc de logements marqué par une forte vacance**, symptomatique d'une inadéquation entre l'offre et les attentes des ménages. Des caractéristiques du parc qui revêtent des inadéquations tant dans la taille des logements que sur le niveau de confort.
- **Des villes centres qui n'attirent plus**, qui perdent de la population, qui voient la vacance de leurs parcs de logements grimper.
- **Un parc social qui reste faible** au regard du niveau de vie de la population du territoire

Enjeux

- Une inscription du territoire à **réfléchir à une échelle plus large, au regard des dynamiques extérieures** notamment la métropolisation de Bordeaux, **sans pour autant perdre de vue les caractéristiques qui font de la Haute Saintonge un territoire attractif : ses paysages, son cadre de vie, sa ruralité**

- Un territoire qui devra **diversifier son offre de logement pour attirer des publics plus larges** notamment **des familles, des catégories socio-professionnelles intermédiaires et supérieures**, le stock de logements vacants étant une véritable opportunité pour l'accueil de nouvelles populations

- Un accompagnement des jeunes les plus en difficulté vers l'insertion professionnelle

- Un accompagnement du bien-vieillir en Haute-Saintonge et une offre de services idoines à développer (offres de soins, hébergement adapté, logements intergénérationnels, loisirs et bien-être, etc.).

2. DIAGNOSTIC ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Atouts

- Bon potentiel naturel : ensoleillement, géothermie ...
- Forte politique et nombreuses actions de développement des énergies vertueuses (locales et peu ou pas productrices de CO²), de réduction des besoins énergétiques, de valorisation des déchets
- Recherches et formation sur l'éco-mobilité et existence d'une pépinière d'entreprises dédiée aux véhicules du futur.
- Maison de l'Énergie (depuis 2007) très active sur le territoire.
- Opportunités : la réalisation de documents programmatiques : Plan Climat Air Énergie, l'aménagement du territoire à travers le SCOT au périmètre de l'EPCI, la signature de contrats sectoriels et le déploiement de programmes d'actions dans le cadre du CTE contrat de transition écologique « Rive Droite de l'Estuaire », dans le cadre de TEPOS Territoire à énergie positive, etc. , l'amélioration constante de la politique énergie-climat à travers la labélisation Cit'ergie

Faiblesses

- Coûts élevés de certaines installations et de la rénovation
- Changement culturel important

Enjeux

- Le développement de la **production d'énergie renouvelable** est un des enjeux forts, en particulier le renforcement des actions en faveur des filières prioritaires : géothermie, bois énergie, photovoltaïque
- La **maitrise de l'énergie par l'organisation des déplacements, la sobriété énergétique des bâtiments publics, la rénovation thermique du parc ancien de logement**, est un enjeu à la fois face aux émissions de GES, à la lutte contre la précarité énergétique d'une partie des ménages et au développement d'activités et d'emplois nouveaux. La traduction des objectifs du programme de rénovation énergétique de l'habitat est estimée par l'AREC à **85 équivalents temps plein RGE (reconnu garant de l'environnement) annuellement pour un chiffre d'affaires additionnel de 33 millions d'euros.**
- **Le maintien des superficies forestières** est un enjeu face aux objectifs régionaux et nationaux de production d'énergie bois et compense une partie des GES par le stockage de carbone
- **L'adaptation au changement climatique est un enjeu lié notamment au bien être de la population face notamment à l'indice de chaleur urbaine et fortement à la ressource en eau pour les productions agricoles.**

3. DIAGNOSTIC ECONOMIE

Atouts

- Croissance modérée de l'emploi, portée principalement par une **tertiarisation de l'économie** et l'augmentation d'emploi dans les services, marchands et non marchands.
- Une **concentration de l'emploi qui reste stable (88) et des actifs occupés qui travaillent majoritairement au sein du territoire (70%)** ce qui démontre l'autonomie du territoire et la gravité de son économie.
- Un nombre de demandeurs d'emploi en baisse entre 2016 et 2019, après une hausse en 2020, il baisse à nouveau de 0,6% entre 2020 et 2021.
- Des **zones d'activités** économiques qui irriguent le territoire et placent l'ensemble du territoire à moins de quinze minutes d'une zone d'activité communautaire.
- Une dynamique entrepreneuriale forte, un artisanat qui s'appuie sur un **réseau de TPE.**
- Des **filiales traditionnelles fortes et vectrices d'une forte identité**, une sphère productive qui perd des emplois mais reste constitutive des savoir-faire locaux (bois, distillerie, viticulture, produits d'excellence, artisanat).
- Des **filiales innovantes émergentes** qui s'arriment à la fois à des savoir-faire spécifiques, des ressources du territoire et à des pôles de compétitivités internes et externes.
- Le **tourisme et le thermalisme « locomotives » économiques** pour l'attractivité et la dynamique économique du territoire, qui a su tirer parti de cette activité pour diversifier son offre et s'imposer comme une **destination écotouristique.**
- Une **politique de programmation et développement** du territoire qui **expérimente, anticipe** les problématiques et les besoins futurs, forte de ses **nombreux partenariats** institutionnels, économiques et associatifs.

Faiblesses

- Un **niveau de formation faible** avec 15% de diplômés de l'enseignement supérieur, qui peut s'expliquer par une faible part d'emplois métropolitains offerts par le territoire (conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion, culture-loisirs).
- Une population jeune en difficulté d'insertion (21% en 2017 de jeunes sans emploi ni formation soit environ 1200 jeunes).
- Une **agriculture à géométrie variable** : la viticulture qui profite de la renommée de ces produits (Cognac, Pineau), la polyculture et le poly élevage qui faiblissent avec une baisse du cheptel, des parcelles de très petite taille et de faible qualité agronomique, peu propices à la mise en culture dans certaines parties du territoire (généralement le grand sud).
- Des difficultés de recrutement récurrentes sur certaines filières (agriculture et viticulture)
- Des secteurs d'activité caractérisés par une activité saisonnière (agriculture et tourisme)
- Aucune entreprise adaptée pour accueillir les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation de formation alors que leur nombre augmente sur le territoire.

Enjeux

- Une résilience territoriale face à la crise de l'appareil productif, qui a vu le jour en proposant des services et filières innovantes, afin de faire face aux mutations économiques. Le territoire aura à répondre à l'émergence et au **développement de nouvelles filières pour continuer à innover et maintenir la dynamique** engagée.
- Des savoirs faire locaux menacés par le départ des jeunes poursuivant leurs études, l'émergence de nouveaux savoirs et compétences seront autant de défis auxquels le territoire devra répondre pour **proposer une offre de formation en cohérence avec les filières économiques actuelles et futures**
- La proximité, les **circuits courts** comme réponse aux crises que connaît l'agriculture.
- L'apparition de besoins en termes de types de bâtiments développés sur les exploitations agricoles et en termes de surfaces couvertes : besoins immobiliers liés aux activités de vente, préparation, transformation, création de valeur sur place des produits de l'exploitation, liés aux activités touristiques et de loisirs (accessoires à l'activité agricole mais porteuses de revenus complémentaires), les changements de destination de bâtiments pour mutualiser des activités ou coopérer entre producteurs, l'installation de production d'énergie renouvelable et l'agrivoltaïque intégré dans le système productif des exploitations agricoles.
- Une filière bois traditionnelle qui s'appuie sur des savoir-faire locaux et qui s'intègre aux engagements du territoire pour la transition énergétique avec le développement de la biomasse, l'énergie bois et toutes les innovations que la filière bois régionale appelle. Une vulnérabilité de la **ressource bois qui ne doit pas être négligée dans la perspective d'une filière bois énergie forte et moteur de développement**
- Un accompagnement efficace des entreprises et activités dans leur développement, permis par une offre de pépinières et hôtels d'entreprises, qui devra à l'avenir veiller à la pérennisation de ces activités par une **offre adaptée au parcours résidentiel des entreprises accueillies**.
- Un accompagnement des jeunes dans la formation et l'emploi local, pour un ancrage dans le territoire.
- La valorisation et le travail sur l'attractivité des métiers sur les filières agricoles et viticoles compte tenu d'un potentiel de développement important sur les 15 prochaines années
- Le développement de structures professionnelles pour favoriser l'accès à l'emploi (développement du nombre de postes en insertion par l'activité économique, dont la création de structures

d'insertion par le travail (ex EITI entreprises d'insertion par le travail indépendant) ainsi que de structures en direction des publics reconnus travailleurs handicapés RQTH (Entreprise Adaptée...).

4. DIAGNOSTIC EQUIPEMENTS ET MOBILITE

Atouts

- Un territoire qui sait tirer parti de son positionnement d'interface, qui profite d'un **bon réseau d'infrastructures routières** permettant aux résidents, travailleurs, touristes de rejoindre facilement les polarités principales ainsi que les agglomérations voisines.
- Le territoire dispose de **plusieurs gares ferroviaires, véritables atouts touristiques**, les fréquences n'étant cependant pas satisfaisantes généralement dans le cadre des déplacements domicile-travail.
- Une **forte densité d'équipements**, supérieure à celle du département, offrant des leviers forts en termes de cadre de vie résidentiel ou d'**attractivité touristique** à l'image du complexe les Antilles de Jonzac, qui drainent près de 400 000 visiteurs annuels.
- Une polarisation des équipements autour de Jonzac, en lien avec le thermalisme, locomotive de l'attractivité touristique qui se diffuse sur le territoire par un réseau d'équipements locaux et de **boucles de découvertes, pédestres, cyclables ou équestres**.
- Des formations en adéquation avec les filières du territoire : agriculture, carrière médico-sociale, tourisme-animation, recyclage, énergie ... (quatre lycées dont deux agricoles, un CFA et trois Maisons Familiales et Rurales, des formations supérieures dont 4 BTS et une licence professionnelle).

Faiblesses

- Une dépendance à l'automobile caractéristique des territoires ruraux, intensifiée par une offre de transport en commun limitée.
- Malgré la présence d'équipement de santé structurant sur Jonzac, la densité de professionnels de santé reste faible, en particulier dans le sud du Département.
- Une desserte numérique hétérogène marquée par une couverture partielle au sud du territoire mais en cours de réalisation.
- Une absence regrettée d'établissements d'enseignement supérieur qui contraint les jeunes voulant poursuivre des études supérieures à quitter le territoire (établissements d'enseignement supérieur à Bordeaux, Poitiers, La Rochelle, Angoulême).

Enjeux

- Une activité thermale qui participe à l'attractivité du territoire et à sa promotion avec le développement d'une **image de marque autour de l'eau thermale** de Jonzac par sa déclinaison en gamme cosmétique « le produit au service du territoire, le territoire au service du produit »
- Une offre de services et d'équipements qui participe à la vitalité et l'animation du territoire. Cette **offre est à renouveler et à faire évoluer pour attirer et fixer de nouveaux habitants, résidents ou touristes**.
- Une densité faible de **professionnels de santé** qui interroge sur les conditions du « bien-vieillir » à la campagne (perspective de la silver economy) et en matière de prévention de la santé des jeunes.
- Une bonne densité d'équipements notamment scolaires qui participe à l'attractivité résidentielle du territoire, qui suppose le maintien du niveau de l'offre pour soutenir à l'avenir cette attractivité
- Les mutations et évolutions qu'offre le développement du **numérique sont autant d'opportunités pour le territoire de voir se développer de nouvelles activités et nouveaux espaces, usages** (espace de coworking, lieux multiutilisateurs, formation en ligne, etc.)

Article 2.3 – Contractualisations déjà existantes avec les territoires

Ayant acquis au fil des ans une identité forte, un savoir-faire en matière de programmation et de maîtrise de son développement, la Communauté des Communes de Haute Saintonge s'est toujours inscrite dans les stratégies et dispositifs mis en place par le Département, la Région (Contrat de Territoire, Contrat Régional de Développement Durable, Contrat de Dynamisation et Cohésion territoriale), l'Etat (Contrat de ruralité, Dotation de Développement Rural, Opération Rurale Collective, actions en faveur de l'habitat...) et l'Europe (programmes 5B, puis l'objectif 2, LEADER). Elle a de grandes ambitions pour le territoire et est soucieuse de bien « cultiver son jardin » : gérer les problèmes collectifs, prendre soin de ses entreprises, de son patrimoine, son environnement, sa culture et les valoriser sans empiéter sur la gestion de proximité dévolue aux communes.

La Haute Saintonge s'appuie sur environ quinze dispositifs au service de la stratégie territoriale de développement. Tous ces dispositifs sont gouvernés par des comités structurés autour du Président de la Communauté des Communes, des Vice-Présidents et des organismes et personnes expertes associés.

Les deux premiers dispositifs sont des documents programmatiques « cadres de référence » :

1. **le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)** : La collectivité a adopté son Schéma de Cohérence Territoriale en février 2020. Il définit sur le long terme la stratégie de planification intercommunale et constitue un des cadres de référence pour la mise en œuvre des politiques sectorielles d'aménagement durable du territoire. Il vise à garantir notamment une consommation d'espaces corrélée aux orientations stratégiques et en lien avec l'observatoire du foncier. La mise en conformité des documents d'urbanisme au regard du SCOT est programmée avant 2023. Une convention avec le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et une prestation avec un cabinet d'études sont initiées en 2021 pour la mise en œuvre du SCOT.

2. **Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** est la déclinaison territoriale des engagements internationaux, nationaux et régionaux pour la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. La Communauté des Communes a arrêté son projet de PCAET le 19 février 2020, avec l'appui de plusieurs partenaires institutionnels, les acteurs économiques, associatifs du territoire et des bureaux d'étude. Après instruction par l'autorité environnementale, la préfecture de Région et le conseil régional, le PCAET a été adopté au conseil communautaire de la Haute Saintonge le 24 mars 2021. La collectivité est devenue coordinatrice de la transition énergétique, suivant le rôle assigné par la loi Transition énergétique pour la croissance verte.

Le projet de « Plan Climat Air-Energie Territorial » prévoit :

- a. **la réduction d'énergie finale de 7% d'ici 2030 et 19 % en 2050**
- b. **La réduction de GES de 33 % d'ici 2030 et 63 % en 2050**
- c. **Le développement des énergies renouvelables à 52 % en 2030 et 100 % en 2050 (autonomie énergétique).**

Le PCAET est, avec le SCOT, le socle réglementaire que les Plans Locaux d'Urbanisme doivent prendre en compte.

3. Cit'ergie (appellation française du label européen « European Energy Award ») est un programme de management et de labellisation, géré par l'ADEME, qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

La Haute Saintonge s'est engagée dans le label en 2016 et a été labellisée Cap Cit'Ergie pour 4 ans le 20 juin 2018 (score de 40%). Le territoire vise à être labellisé Cit'ergie en 2022, afin de faire reconnaître, au niveau national et européen, sa politique et de s'engager dans un processus d'amélioration continue (le label est remis en jeu tous les 4 ans). Cette démarche d'amélioration continue permet de mesurer les avancées faites dans la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de la collectivité.

En partenariat avec l'Etat, la Région et le Département, la Communauté des Communes de Haute-Saintonge gère trois **dispositifs de contractualisation dont les domaines sont larges et une dizaine de dispositifs sectoriels** :

1. Pour mémoire, le Contrat de ruralité avec l'Etat et le Département, clos en 2020 et prolongé par le présent Contrat de Relance et de Transition écologique 2020-2026.

Le contrat de ruralité a permis des avancées sur l'accès aux services publics et marchands, la revitalisation des bourgs centres, la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité, l'attractivité du territoire (développement économique, touristique, patrimoine, numérique), les mobilités locales et l'accessibilité au territoire, la transition écologique et énergétique, la cohésion sociale. Ont notamment été financés : les maisons de santé de Montguyon, Saint Aigulin, un foyer de jeunes travailleurs à Jonzac, etc.

2. Le contrat de dynamisation et cohésion territoriale avec la Région Nouvelle Aquitaine (2017-2021) sur l'attractivité économique, la transition énergétique, le cadre de vie. Exemples de projets : réaménagement d'anciennes friches industrielles (ex WESPER à Pons, ex Morgan Thermic à Montendre, etc.)

3. Le programme européen LEADER Haute-Saintonge avec la Région Nouvelle Aquitaine et l'Agence de Services et de Paiement,

L'enveloppe allouée à la Haute Saintonge (1,6 million €) au service de la stratégie locale de développement pour 2014-2020 (prolongée jusqu'en 2022) porte sur la transition énergétique, le tourisme, la culture, la protection et valorisation du patrimoine, la coopération.

Exemples de projets : schéma directeur eau Jonzac, magasin de producteurs, fête des véhicules du futur, étude sur un nouveau processus de transformation du chanvre pour la filière textile, etc.

Gouvernance : comité composé d'un collège public (8 titulaires) et d'un collège privé (10 titulaires)

Programmes européens 2021-2027 (FEDER et LEADER) : dossier de candidature à déposer fin 2021-2022.

Les sept dispositifs sur la transition écologique et énergétique :

1. **Le Contrat de Transition écologique (CTE) Rive Droite de l'Estuaire (2019-2022)** avec le Ministère de la transition écologique, la Caisse des Dépôts, l'ADEME, l'agglomération de Royan Atlantique, les CDC de l'Estuaire et de Blaye. Exemples de projets : développement de près de dix parcs photovoltaïques, création d'un site de production de Combustibles Solides de Récupération à Clérac (CSR), la couverture de la villa Gallo-Romaine (autoconsommation photovoltaïque des Antilles), le développement d'itinéraires le long du Canal des Deux mers à vélo, navette fluviale ...
2. **La Convention Territoire à Energie Positive (TEPOS 2019-2021)** avec l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine : La collectivité est un territoire à énergie positive depuis 2015 et dans ce cadre

pilote un programme d'actions visant à réduire les consommations énergétiques et à développer les énergies renouvelables dans différents secteurs dont le résidentiel privé et public.

3. **L'Accord cadre de partenariat Energies renouvelables thermiques 2018-2021 avec l'ADEME** : Un Contrat de développement des énergies renouvelables thermique (COT) a été signé avec l'ADEME pour 3 ans (renouvelable trois ans) en octobre 2018 avec un **objectif de développement de 4 000 MWh d'énergie renouvelable thermique**.
4. **La convention avec la Région et l'ADEME sur le service d'accompagnement à la rénovation énergétique** : Plateforme SARE avec la Maison de l'Energie basée à Jonzac
5. **La convention pour les Certificats d'Economie d'Energie** avec GEOFrance Finance
Signée par la CDCHS avec GEO France Finance, elle permet aux communes et à tous les acteurs d'être accompagnés par GEO France pour obtenir des CEE.
6. **La convention avec le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) depuis 2019** permet la réalisation d'études de potentiel photovoltaïque par le CRER sur l'ensemble du territoire et des acteurs du territoire.
7. **La convention de soutien au développement d'un panel d'offres de mobilité (2018-2022) avec l'ADEME** (covoiturage/auto-stop sécurisé, covoiturage des travailleurs et stagiaires, vélo à assistance électrique, accès aux bus de ramassage scolaire, navettes jonzacaïses, etc.). Une demande est en cours dans le cadre de l'appel à candidatures AVELO2 2021 (schéma directeur).

Plusieurs dispositifs antérieurs sont clos :

- Convention Espace Info Energie avec l'ADEME et la Maison de l'Energie, remplacée par la plateforme SARE*
- Convention TEPCV Territoire à énergie positive pour une croissance verte*
- Le Dispositif Ecologie Industrielle territoriale avec l'ADEME*
- Le Dispositif SAINTONGE BOIS avec l'ADEME*
- La convention « Coopération en faveurs des circuits courts alimentaires dans les cantines scolaires » signée avec la Région, la Maison de l'Emploi et la SAS Délices de Saintonge (2019-2020)*

Trois dispositifs sur le tourisme, la revitalisation et la santé :

1. **Le tourisme avec le dispositif Nouvelle Organisation Touristique Territoriale (NOTT 2018-2021)**, signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine en 2018 et la préparation en cours d'un nouveau dispositif d'aide au développement touristique durable.
2. **La dynamisation des centres-bourgs avec la Convention Petites Villes de Demain** avec l'Etat et sept communes : Jonzac, Pons, Mirambeau, Montendre, Montguyon, Saint Aigulin, Saint Genis de Saintonge Il faut noter que Pons et Jonzac ont également candidaté à un appel à manifestation de la Région sur ce thème de la revitalisation.
3. **Le Contrat Local de Santé** en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé de Nouvelle Aquitaine et la Préfecture.

Dans une lettre d'engagement cosignée le 2 janvier 2020, l'Etat et la Communauté de communes se sont engagés dans un processus d'élaboration et d'évaluation concertées d'un contrat local de santé. Depuis, ont été installés un comité de Pilotage composé des signataires (CDCHS, Préfecture, ARS) et des acteurs majeurs de la santé (CAF, CPAM, Département de la Charente-Maritime, MSA) ainsi qu'un comité technique pour le suivi de la mise en œuvre dans le respect des règles du comité de pilotage.

La démarche choisie est à la fois territoriale avec des réunions de travail sur le diagnostic santé dans chacun des bassins de vie identifiés dans le SCOT, et sectorielle avec des ateliers thématiques auxquels participent des partenaires identifiés. A ce stade, le diagnostic fait d'ores et déjà apparaître trois problématiques majeures, étroitement liées, communes aux cinq bassins de vie de Haute-Saintonge : les conséquences de la diminution de la démographie médicale, la santé chez les jeunes et le corollaire santé de la précarité. De fait, les enjeux concernés sont en partie ceux retrouvés dans les projets du CRTE, tels que l'habitat, la mobilité, l'alimentation, l'environnement, etc.

Article 3 – Le projet de territoire

La vision stratégique du territoire est évolutive, elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire. Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

La Haute-Saintonge jouit d'un positionnement privilégié au cœur de la Région Nouvelle Aquitaine, entre la Charente-Maritime, la Charente, la Dordogne et la Gironde. Elle tire de ses proximités avec le littoral de Charente-Maritime, de la métropole Bordelaise et du Cognaçais une attractivité résidentielle et touristique. Ce positionnement géographique offre un fort potentiel de développement, qui s'appuie sur une accessibilité structurée par un bon maillage d'infrastructures, une couverture numérique bien engagée et des potentiels de développement multimodal autour d'arrêts existants ou en projet pour une desserte régionale et au-delà.

Le projet du territoire capitalise sur ce positionnement et sur ses ressources propres pour capter et mobiliser les différentes opportunités en valorisant les complémentarités et les synergies territoriales. Il s'appuie sur ses ressources en revendiquant leurs richesses et leurs diversités, ainsi que leurs potentiels pour le développement du territoire notamment énergétique. Il se positionne comme un ambassadeur de la production énergétique locale. Il tisse des liens et partenariats avec les territoires voisins sur des thématiques ciblées et réaffirme sa volonté de poursuivre les coopérations extraterritoriales, à l'image des coopérations touristiques, énergétiques et agricoles engagées actuellement avec les territoires voisins. Il s'affirme comme un territoire rural énergétique et dynamique.

Sur la période 2021-2026, compte tenu du contexte sanitaire et de la nécessaire transition écologique, le territoire entend poursuivre son développement et son adaptation au changement climatique et agir au travers de trois grandes orientations :

1. **Améliorer la qualité environnementale et la qualité de vie** : préserver le cadre paysager (ressource en eau, biodiversité, patrimoine bâti ...), s'adapter au changement climatique (maîtrise de l'énergie, usage des énergies renouvelables locales, économie circulaire, prévention et gestion des risques, etc.).
2. **Renforcer l'économie** en accueillant et accompagnant les entreprises, en développant l'offre de formation à la population, l'offre touristique, autour de l'éco-tourisme et du thermalisme caractéristique du territoire, en soutenant les filières existantes et émergentes, en accompagnant le développement du numérique.
3. **Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique par une offre compétitive et inventive** : développer les mobilités à toutes échelles, l'accès au numérique, l'éco-mobilité, améliorer les espaces publics, l'offre de services, de loisirs et culturelle, moderniser et adapter les logements (notamment vacants (11%), avec une offre plus diversifiée et énergétiquement performante), amplifier l'offre de santé, accompagner les mutations du commerce.

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent Contrat de Relance et Transition Ecologique fixe trois orientations s'appuyant sur le projet de territoire, tel qu'approuvé dans le Schéma de Cohérence Territoriale le 19 février 2020.

ORIENTATION 1 : Valoriser la qualité de vie du territoire, par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement

- 1.1- Préserver et améliorer la qualité architecturale et paysagère du territoire
- 1.2- Préserver la biodiversité en mobilisant durablement les ressources naturelles et les espaces
- 1.3- Poursuivre l'adaptation au changement climatique et les actions en faveur de la transition énergétique
- 1.4- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes aux risques et nuisances

ORIENTATION 2 : Renforcer l'attractivité économique pour un territoire entreprenant et innovant

- 2.1- Accompagner, structurer le développement économique, en s'appuyant sur les infrastructures de transport et la digitalisation, en encourageant la mutualisation entre entreprises, en préservant les savoir-faire.
- 2.2- Diversifier et renforcer la lisibilité économique du territoire en développant une offre foncière et immobilière répondant aux parcours des entreprises, en favorisant le développement des activités économiques dans le tissu urbain et en adaptant les zones économiques.
- 2.3- Amplifier l'offre thermique et diversifier les activités écotouristiques, en amplifiant la vocation thermique de Jonzac, en mettant en réseau les différents attracteurs touristiques, en consolidant et en diversifiant l'offre d'hébergements, en développant et en structurant une offre de tourisme d'affaire.
- 2.4- Soutenir les filières économiques existantes et émergentes, en pérennisant la filière viticole et agricole, en soutenant l'innovation artisanale, en valorisant la filière bois, en contribuant à l'émergence de nouvelles filières (silver économie ...).

ORIENTATION 3 : Renforcer la cohésion des territoires, l'attractivité résidentielle et touristique, aménager les espaces de vie.

- 3.1-Accompagner les pratiques de mobilité et faciliter l'accès au numérique
- 3.2-Renforcer la lisibilité des espaces de vie et organiser la complémentarité des pôles, en s'appuyant sur l'armature multipolaire pour garantir un équilibre territorial, en redynamisant les centre-bourgs, en développant une offre culturelle récréative, vivante et nomade (dispositif Petites Villes de Demain).
- 3.3-Répondre aux besoins actuels et futurs du logement : satisfaire l'ambition démographique du territoire **(+20.000 habitants à l'horizon 2040)** par une production de logements cohérente **(+ 9.500 logements)**, engager une politique volontariste de remobilisation du parc ancien et de rénovation urbaine avec un objectif de **passer de 11% de logements vacants à 9% d'ici 2040, limiter la consommation d'espace à 600 ha pour les 20 prochaines années (438 ha pour l'habitat et 162 ha pour l'activité économique)**, améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable, proposer une offre de logements variés pour répondre aux exigences plurielles des ménages (procédure OPAH opération programmée d'amélioration de l'habitat).
- 3.4- Amplifier l'offre de santé et les perspectives offertes par la e-santé.
- 3.5- Accompagner les mutations du commerce d'aujourd'hui et demain : rechercher une complémentarité entre le grand commerce et le commerce de proximité, s'adapter aux nouveaux modes de consommation.

Ces trois orientations stratégiques du contrat de relance et transition se traduisent en trois fiches opérationnelles, avec des projets à court terme (2021-2022) et à moyen terme (2023-2026).

| CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE de la HAUTE-SAINTONGE | |
|---|---|
| ORIENTATION | 1 – VALORISER LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE PAR UNE GESTION EQUILIBREE DES RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT |
| ENJEUX | La Haute Saintonge bénéficie d'une richesse des ressources patrimoniales, paysagères et environnementales qui contribue à la qualité du cadre de vie. Ces richesses sous entendent un enjeu de conciliation des usages et une gestion équilibrée et durable de ces ressources et de l'environnement, à des fins de protection de la planète, de lutte contre le réchauffement climatique, de limitation des Gaz à effet de serre (GES). L'objectif ambitieux du territoire est de produire 100% de l'énergie consommée à l'horizon 2050 (autonomie énergétique). |
| 1. Objectifs stratégiques et opérationnels | <p>1.1. <u>PRESERVER ET VALORISER LE CADRE PAYSAGER ET NATUREL</u></p> <p><i>1.1.1. Valoriser les paysages remarquables et variés</i> § Poursuivre la valorisation de l'ensemble des ressources environnementales et naturelles. § Protéger et mettre en scène les paysages emblématiques et identitaires du territoire (marais estuarien de la Gironde, vallée de la Seugne, Terres de Champagne, Double Saintongaise..). § Préserver la palette paysagère qui compose le territoire, depuis les marais et coteaux de la Gironde, jusqu'aux forêts de la Double et passant par les vallées, les vignobles, les paysages cultivés et les ensembles urbains. § Préserver et à mettre en valeur les paysages de qualité, aussi bien les paysages urbains que ruraux, en apportant une attention particulière aux franges urbaines, aux transitions avec l'espace rural, aux motifs qui font le caractère d'un paysage local. § Appréhender les évolutions paysagères en encadrant notamment le développement urbain, en évitant la banalisation de ses paysages qui sont aujourd'hui le support de son attractivité et de sa qualité de vie reconnue. § Prendre en compte les évolutions dans les différents aménagements et traitements paysagers des secteurs qui pourraient à l'avenir être soumis à des pressions particulières.</p> <p><i>1.1.2 Patrimoine bâti architectural à préserver et valoriser, poursuivre sa reconnaissance.</i> § Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural : demeures et fermes saintongaises, moulins et patrimoine rural, en complémentarité avec les démarches de protection du patrimoine (Sites Patrimoniaux Remarquables – anciennes ZPPAUP de Jonzac et de Pons, sites classés ou inscrits), § Poursuivre la reconnaissance du patrimoine bâti remarquable caractéristique de la Saintonge (donjons et châteaux, églises romanes, fermes saintongaises..) et du patrimoine vernaculaire (moulins, lavoirs, fours..).</p> <p><i>1.1.3 Sensibiliser et éduquer à l'environnement, à l'énergie, la biodiversité; favoriser l'accès à la nature, encourager les projets novateurs</i> § Poursuivre les actions d'éducation et de sensibilisation à l'énergie, la biodiversité et l'environnement, dans la continuité des actions menées au sein de la maison de l'énergie, la maison de la forêt, du pôle nature de Vitrezay. § Favoriser l'accès à la nature, par le développement des itinéraires touristiques et l'aménagement de site de pleine nature. § Encourager la réalisation de projets novateurs, visant l'excellence environnementale et conciliant la préservation de la nature avec le développement touristique, tel le Parc des Labyrinthes Mysterra de Montendre qui a reçu le label Stratégie nationale pour la biodiversité.</p> |

1.2 PRESERVER LA BIODIVERSITE EN MOBILISANT DURABLEMENT LES RESSOURCES

NATURELLES ET LES ESPACES

1.2.1 préserver les continuités écologiques, définir les trames vertes et bleues et les niveaux de sensibilité et de protection appropriés

§ Mettre en place une protection adaptée aux enjeux des réservoirs de biodiversité.

§ Identifier les espaces à haute valeur écologique (réservoirs de biodiversité constitués par les sites Natura 2000, les ZNIEFF 1, cours d'eau principaux) ainsi que les continuités reliant ces derniers entre eux et assurant le déplacement et la vie des espèces (constitués de milieux forestiers, prairiaux et calcicoles, Znieff 2 et autres espaces d'importance).

§ Assurer la perméabilité écologique entre les différents espaces du territoire : le réseau de cours d'eau, les milieux humides, les milieux forestiers, des espaces prairiaux, et des milieux calcicoles.

§ Mettre en place une protection adaptée aux niveaux enjeux de biodiversité en conciliant les engagements en matière de protection de l'environnement et les ambitions en termes de développement.

1.2.2 Veiller à une gestion intégrée des espaces et activité éco responsables

§ Concilier bonne gestion des espaces à enjeux écologiques et maintien des usages associés tels que les exploitations agricoles et sylvicole, les activités touristiques, ou encore la production énergétique, dans une vision équilibré et durable du territoire.

§ Gérer durablement les massifs forestiers en recherchant un juste équilibre entre les différents usages, écologique, productif et récréatif. En effet, la couverture boisée du territoire constitue une ressource à la fois pour la richesse de la biodiversité, pour l'exploitation du bois, la valorisation énergétique ou encore le développement touristique de la Double Saintongaise.

1.2.3 gérer durablement le littoral emblématique du territoire

Le littoral estuarien de la Gironde est une façade du territoire qui accueille de multiples usages : activités de tourisme nature, de loisirs, de pêche, d'agriculture ; lieu d'implantation de plusieurs villages. C'est également un espace vulnérable à plus d'un titre, submersion marine, changement climatique, pollutions issues des activités sur terre...

Les responsabilités du territoire sont importantes, vis-à-vis de la biodiversité, étant donné la présence des zones humides, d'habitats de grande qualité, et de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Ces responsabilités sont également grandes sur la qualité biologique de l'eau et du fonctionnement global de l'écosystème.

En conséquence, les projets qui concernent le littoral sont encadrés par le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, le plan de gestion du Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis et par la loi littoral.

§ Mettre en valeur son littoral estuarien en maintenant une agriculture adaptée à la sensibilité des marais et en y soutenant des activités de tourisme vert, de découverte des milieux et des paysages. Les activités sont encadrées, de manière à contribuer à l'objectif de restauration de l'écosystème estuarien, en lien avec le bassin versant et les activités économiques de l'estuaire.

§ Accompagner le développement urbain dans le respect de la loi littoral, en protégeant les Espaces Proches du Rivage et en précisant les conditions d'une urbanisation maîtrisée.

1.2.4 protéger et valoriser la ressource en eau et les milieux aquatiques

*Les eaux souterraines ont permis le développement d'une activité de **thermalisme**, qui constitue un pilier de l'économie locale, comme de la **géothermie** qui contribue à faire de la Haute Saintonge un*

territoire à énergie positive. Ces activités doivent être renforcées pour favoriser la transition écologique et la relance économique sur le territoire.

De même, les aménagements de plans d'eau et cours d'eau dans le respect des équilibres naturels, s'inscrivent dans la stratégie du territoire.

La Haute-Saintonge assure une gestion responsable des ressources présentes sur le territoire adaptée aux différents usages, (compétence GEMAPI - gestion des milieux aquatique et prévention des inondations), avec les impératifs suivants :

§ **Gérer** qualitativement et quantitativement conformément aux dispositions du SDAGE et des SAGE, en protégeant les milieux aquatiques et la ressource en eau,

§ **Protéger la ressource pour garantir la qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable.**

§ **Préserver les milieux aquatiques et les ressources en maîtrisant la qualité des rejets (eaux usées, eaux de ruissellements),**

§ **Encourager une gestion économe des prélèvements et de la consommation d'eau.**

§ **Renforcer la prise en compte de l'eau et des réseaux hydrographiques**, en valorisant les paysages liés aux parcours hydrauliques, et leur relation avec la ville, l'agriculture et l'eau.

§ **Etudier, s'il y a besoin, la création de ressources nouvelles en eau, notamment pour l'agriculture.**

§ **Permettre une valorisation des ressources et une préservation des milieux aquatiques, par une gestion raisonnée.**

1.3 POURSUIVRE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1.3.1 réduire la consommation énergétique, lutter contre la précarité

Réduire la consommation énergétique tout en répondant aux besoins de la population et des activités, notamment en luttant contre la précarité énergétique.

§ **Prévenir l'inconfort thermique lié au réchauffement climatique** par des principes de bio climatisme et de végétalisation du tissu urbain afin de réduire l'indice de chaleur urbain.

§ **Accompagner la rénovation énergétique du parc ancien.**

§ **Poursuivre les actions de sensibilisation à l'énergie et à l'environnement.**

1.3.2 Poursuivre l'exploitation du potentiel énergétique

Accroître son autonomie énergétique en se fixant un objectif de production d'énergies renouvelables de 52% de la consommation du territoire à horizon 2030.

§ **Poursuivre son engagement en faveur d'un mix énergétique, s'appuyant sur :**

§ La production, le stockage et la distribution d'électricité renouvelable (solaire, hydraulique, gazéification, biomasse, étude sur le petit éolien des particuliers sous réserve de son intégration paysagère), avec en particulier 500ha envisagés pour le photovoltaïsme.

§ La production, le stockage et la distribution de chaleur ou de froid renouvelable (biomasse, géothermie, solaire, énergie fatale..).

1.3.3 Gestion intelligente de l'énergie = optimiser les flux, accompagner les innovations (cluster régional stockage)

| | |
|--|---|
| | <p>§ Optimiser les flux et les infrastructures de distribution d'énergie notamment par des boucles énergétiques locales, des réseaux intelligents articulant et pilotant production, stockage, distribution et consommation énergétique, en permettant par exemple la couverture des besoins résiduels par la production locale d'énergie.</p> <p>§ Rechercher les interconnexions et de développement de réseaux de chaleur urbain, dans cette logique d'optimisation énergétique, de récupération et de valorisation thermique.</p> <p>§ Accompagner les initiatives et les innovations en matière de stockage énergétique en lien avec le cluster régional.</p> <p><i>1.3.4 Ecologie circulaire et industrielle, optimiser le cycle des déchets, exploitation des ressources secondaires, sensibilisation habitants</i></p> <p>§ Optimiser l'exploitation de ses ressources en facilitant le réemploi et l'exploitation des ressources dites secondaires (notamment des déchets) pour asseoir son rôle de territoire innovant et démonstrateur de l'économie de demain au travers de l'économie circulaire et de l'éco industrie.</p> <p>§ Optimiser le cycle des déchets, de leur gestion et de leur valorisation (tri sélectif, recyclage, valorisation du BTP réutilisation déchets inertes, plaquette de bois, méthanisation agricole..) apparaît aussi comme un potentiel d'innovation pour le territoire, aux gains à la fois environnementaux et économiques.</p> <p>§ Sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets en favorisant le tri des déchets et le compostage par exemple.</p> <p style="text-align: center;">1.4 <u>REDUIRE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES AUX RISQUES ET NUISANCES</u></p> <p><i>Le territoire mise sur ses capacités de résilience et d'innovation afin d'éviter une aggravation des risques et des impacts liés au changement climatique, tant pour le bien-être des habitants que pour les activités économiques. Pour cela, seront soutenus des projets et modes d'aménagement urbain qui répondent aux objectifs suivants :</i></p> <p>§ Maintenir les fonctionnalités naturelles des espaces de la trame verte et bleue qui concentrent des vulnérabilités fortes (inondation et submersion, remontée de nappes).</p> <p>§ Maintenir et gérer les espaces forestiers pour réduire le risque de feux de forêt.</p> <p>§ Restaurer ou maintenir les capacités de ralentissement dynamique (sols, haies, zones tampon) pour prévenir les ruissellements.</p> <p>§ Entretenir la mémoire existante et la culture du risque afin de maintenir un niveau de vigilance suffisant auprès des acteurs locaux actuels et à venir.</p> |
| <p>2. Résultats attendus (quantitatifs et qualitatifs)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation du patrimoine naturel et/ou bâti - Une urbanisation cohérente avec la qualité des paysages - Améliorer la qualité environnementale du territoire - Préservation de la biodiversité - Déploiement du mix énergétique pour atteindre l'autonomie énergétique - amélioration du patrimoine bâti (isolation, consommation ...). - Diminution drastique d'énergie fossile pour la construction, l'aménagement et le fonctionnement. - Changement culturel et mise en place des bonnes pratiques de consommation et d'économies d'énergie. |

| | |
|---|--|
| <p>3. Projets - actions prêtes</p> | <p><u>1.1 Protection et valorisation du cadre paysager naturel et bâti :</u> Chepniers restauration de l'église St Etienne phase 4; Consac restauration de l'église; Jonzac restauration du Chatelet; La Clotte, Messac, St Fort sur Gironde : réfection des églises</p> <p><u>1.3 Adaptation au changement climatique :</u> Chartuzac rénovation de la salle des fêtes; Chepniers rénovation énergétique du groupe scolaire, de la mairie et du logement; Montendre réhabilitation de la piscine; La Clotte chauffage de l'école; Nieul Le Virouil isolation du dortoir de l'école maternelle; Orignolles rénovation énergétique bâtiment public; Pons rénovation énergétique de l'école; St Genis de Saintonge modernisation de l'éclairage des bâtiments publics; St Léger rénovation thermique de la salle associative multigénérationnelle; Chevanceaux Isolation thermique de groupe scolaire et chaufferie collective au bois; Courpignac chaufferie granulés bois pour plusieurs bâtiments communaux; Montguyon installation d'une chaudière biomasse pour le groupe scolaire; St Aigulin rénovation de la piscine et installation de panneaux solaires.</p> |
| <p>4. Partenaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Services de l'Etat - Région - ADEME - SDEER syndicat départemental d'électrification et d'équipements rural - Société d'Economie Mixte Energie MIDI ATLANTIQUE (SEMEMA) - Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) - FEDER Fonds Européen de Développement Régional - Fonds européen LEADER Haute Saintonge 2014-2022 |
| <p>Indicateurs d'impact, de résultat</p> | <p>Production d'Energies Renouvelables Diminution de la consommation énergétique Taux de valorisation des déchets Atteinte de l'autonomie énergétique en 2050</p> |

| | |
|--|--|
| | CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE de la HAUTE SAINTONGE |
| ORIENTATION | 2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE POUR UN TERRITOIRE ENTREPRENANT ET INNOVANT |
| ENJEUX | La stratégie économique du territoire entend créer les conditions nécessaires au maintien et à l'accueil d'entreprises, tout au long de leur processus de développement, afin de créer des emplois et richesses. |
| 2. Objectifs stratégiques et opérationnels | <p>2.1 <u>ACCOMPAGNER, STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></p> <p><i>L'offre économique du territoire de la Haute-Saintonge s'est développée historiquement dans une logique de diffusion. L'objectif est de poursuivre cette stratégie spatiale d'irrigation et de proximité, tout en capitalisant sur les dynamiques extérieures et en développant des pôles stratégiques en cohérence avec les nœuds de mobilité et le réseau d'infrastructures de transport. La stratégie économique du territoire recherche un accès facilité aux espaces économiques.</i></p> <p>2.1.1 S'appuyer sur les infrastructures de transport pour structurer le développement économique du territoire.</p> <p>§ Répondre à la diversité des besoins tant pour les activités économiques de proximité que pour les entreprises ouvertes sur le marché extérieur.</p> <p>§ Encourager le développement des liaisons vers l'extérieur favorables à la compétitivité des entreprises locales, avec l'aérodrome de Jonzac, les échangeurs routiers (RN10) et autoroutiers ou encore le potentiel offert par un projet d'arrêt en gare du Neuvicq sur la ligne TGV reliant Paris à Bordeaux.</p> <p>2.1.2 Permettre la digitalisation de l'économie</p> <p><i>Au même titre que les connexions physiques, les connexions numériques ont un rôle pivot dans le développement des territoires. En effet, la Haute-Saintonge entend conforter sa position de territoire innovant et adaptable, en anticipant les mutations économiques et sociétales, et notamment les nouveaux modes de travailler ainsi que la digitalisation de l'économie. Ce nouveau modèle nécessite une inclusion numérique forte des territoires ruraux pour répondre aux nouvelles fonctionnalités du numérique (e-médecine, télétravail, e-commerce...) qui sont amenées à prendre une place grandissante dans nos sociétés actuelles.</i></p> <p>§ Accompagner le développement de l'accessibilité numérique sur l'ensemble des secteurs (fibre optique, internet mobile, wifi..). L'objectif étant pour le territoire d'accompagner le déploiement numérique complet à l'horizon 2022 (SDAN).</p> <p>§ Encourager le télétravail par le développement d'espaces dédiés, comme les espaces de coworking.</p> <p>2.1.3 Encourager la mutualisation entre entreprises et chercher à les mettre en synergie et en relation entre-elles.</p> <p>Engagée dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale, la Cdc encourage les synergies et les mutualisations inter-entreprises à l'image du réseau Symbiose (réseau d'entreprises écoresponsable) qui capitalise sur la mutualisation des moyens et services,</p> |

tout en poursuivant des objectifs de réduction de l'impact environnemental des activités économiques et d'optimisation des flux entrants et sortants (énergie, matériaux, ressources humaines). Les objectifs sont de :

§ Optimiser les flux en cherchant les regroupements d'activités sur un même site.

§ Encourager la récupération et la valorisation des déchets des entreprises, dont l'énergie fatale générée. Les sources d'énergie fatale sont diverses (valorisation des déchets, production industrielle, bâtiments tertiaires, Datacenter..) et représentent un fort potentiel d'optimisation et de réduction de la consommation énergétique interne pour les activités économiques. Ce qui permet aux entreprises de diminuer leur consommation et leur facture énergétique, de limiter leur dépendance énergétique pour gagner en compétitivité.

§ Encourager la mutualisation des déplacements domicile-travail

2.1.4 Veiller à la préservation des savoir-faire et à un accès à la connaissance par la formation.

La structuration des filières et l'accompagnement des entreprises passent par la qualification et le développement d'outils de formation en adéquation avec l'offre d'emploi local.

Afin d'assurer un accès à la connaissance et une préservation des savoir-faire locaux, le territoire entend :

§ Poursuivre le développement des formations existantes, notamment dans la filière vitivinicole et plus largement agricole, industrielle, des énergies renouvelables, l'aide à la personne, en lien avec les activités porteuses d'emploi du territoire.

§ Développer des offres alternatives, telle que la téléformation, comme réponse aux départs des jeunes habitants pour se former. Accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi local.

2.2 DIVERSIFIER ET RENFORCER LA LISIBILITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'armature économique suivante a vocation à répondre à ces objectifs :

- Les **pôles stratégiques** de développement économique (PONS-MAZEROLLES, JONZAC, MONTENDRE, MONTLIEU LA GARDE)

Ils concentrent des activités économiques, à la fois au sein de zones d'activités et dans le tissu urbain, dont le rayonnement dépasse leur simple bassin de vie de par leur vocation ou leur typicité (touristique et thermale, diversification commerciale). De plus, leur rayonnement est renforcé par leur capacité à transformer les flux internes comme externes de par leur accessibilité renforcée (proximité d'un échangeur, d'un nœud routier, d'une gare, ou d'un aéroport..). Ils ont vocation à renforcer leur rôle de locomotive du développement économique territorial.

- Les **pôles d'irrigation** (ST GENIS DE SAINTONGE, MIRAMBEAU, CHEVANCEAUX, BUSSAC FORET, BEDENAC, MONTGUYON, LA GENETOUBE, ST AIGULIN).

Ils se répartissent sur le territoire dans une logique d'équilibre territorial et de renforcement de l'emploi local en complémentarité des pôles stratégiques. Ils ont vocation à conforter leur rôle de relai économique.

- Les **pôles de proximité** (PERIGNAC, ST FORT SUR GIRONDE, PLASSAC, ARCHIAC, CHEPNIERS, ST MARTIN D'ARY, CLERAC, ST MARTIAL DE VITATERNE) : il s'agit de polarité locale assurant une offre de proximité, notamment pour l'artisanat. Ils ont vocation à être consolidés tout en assurant la complémentarité avec les activités au sein du tissu urbain tel que le petit commerce dans un objectif de redynamisation des centres et de maintien de la vitalité rurale.

Pour répondre à la variété des activités économiques : à la fois au sein du tissu urbain (services, commerces, artisanat, activité non nuisante...) et au sein des espaces dédiés (zone d'activités économiques), la CDC poursuit sa stratégie d'accueil et d'accompagnement des entreprises dans leurs parcours résidentiels (de l'incubation, la structuration et le développement). Afin de répondre aux besoins des entreprises du territoire, et de celles qui souhaiteraient s'y implanter, la Cdc entend développer une offre économique en quantité et en qualité, pour cela elle développe une offre foncière modulable et adaptable.

2.2.1 Adapter et qualifier les zones existantes

§ Affirmer des exigences environnementales, paysagères et architecturales fortes sur ces secteurs.

§ Lutter contre l'obsolescence de certaines zones d'activités en veillant à la requalification et l'adaptation des zones les plus anciennes.

§ Renforcer l'offre de services aux entreprises et salariés en encourageant notamment l'implantation de services pour améliorer le cadre de travail (conciergerie, consignes, restauration, crèche, alternatives au transport individuel..).

2.2.2 développer une nouvelle offre répondant aux attentes des porteurs de projet.

Compte tenu des faibles disponibilités foncières économiques du territoire, (un taux de remplissage de près de 90% des zones existantes), le développement économique à venir nécessitera de nouveaux besoins fonciers. Pour cela la CdC souhaite :

§ Offrir de nouvelles disponibilités foncières en localisant préférentiellement ces zones de développement économique à proximité des nœuds de mobilité dans un but d'irrigation de l'ensemble du territoire et d'accessibilité renforcée (échangeur du lieu-dit Le Jarcelet sur la commune de Bédenac, etc.).

§ Poursuivre la diversification de son offre immobilière économique, en proposant des espaces dédiés pour les entreprises au sein de pépinières ou d'incubateurs d'entreprises, à l'image de la pépinière bois à Montlieu-la-Garde, de l'aéropôle de Jonzac, de la pépinière de La Genétouze ou encore de l'hôtel d'entreprises de Mirambeau.

§ Développer des tiers lieux (coworking, fablab : atelier de petite production..) en complément de la stratégie immobilière engagée pour répondre aux besoins des PME, start-up.

2.3 AMPLIFIER L'OFFRE THERMALE ET DIVERSIFIER LES ACTIVITES ECOTOURISTIQUES

Le tourisme, en lien avec l'activité thermale, et la richesse patrimoniale et naturelle, doivent constituer un facteur de diffusion de dynamiques économiques et résidentielles contribuant à la reconnaissance et au rayonnement de l'identité rurale et innovante de la Haute-Saintonge. Ces ressources offrent un cadre au développement et à la diversification d'une offre touristique sur l'ensemble du territoire, s'appuyant sur un maillage de liaisons touristiques et de liaisons douces (Voie verte, chemin de St-Jacques de Compostelle), permettant l'inclusion totale du territoire dans la stratégie touristique globale.

2.3.1 Amplifier la vocation thermale et la destination bien-être : accueillir près de 25 000 curistes à horizon 10 ans

2.3.2 Capitaliser sur l'image liée aux bienfaits de l'eau thermale de Jonzac®

2.3.3 Mettre en réseau les attracteurs et compléter l'offre

Mettre en réseau les différents attracteurs touristiques (Station thermale, Les Antilles, Maison de la Forêt, Pôle de Vitrezay, Pôle mécanique ...) en s'appuyant sur l'offre itinérante (sentiers de randonnée, découverte du terroir).

§ Poursuivre la mise en scène du territoire : de ses savoir-faire (viticulture, travail du bois) et ses ressources naturelles locales (énergie, carrière..).

§ Proposer une gamme touristique élargie et attractive autour des activités de nature, de loisirs, de culture, du patrimoine bâti, gastronomiques et vini-viticoles (AOC Cognac), ainsi que des ressources naturelles (Kaolin, Double Saintongeaise..) répondant aux aspirations grandissantes des explorateurs en quête d'un tourisme authentique et expérientiel.

§ S'appuyer sur les nouvelles technologies et innovations numériques pour offrir une « expérience » touristique unique (visite immersive grâce aux procédés de réalité virtuelle, application mobile...).

2.3.4 Consolider et diversifier l'offre d'hébergements pour accompagner les ambitions touristiques de croissance de la fréquentation de la station thermale et d'allongement de la durée des autres séjours.

2.3.5. Développer et structurer une offre de tourisme d'affaire.

§ Capitaliser sur le réseau d'infrastructures, les équipements existants (Centre des Congrès, Circuit automobile, Aérodrôme..) et la proximité avec les agglomérations voisines pour développer le tourisme d'affaires.

2.4 SOUTENIR LES FILIERES EXISTANTES ET EMERGENTES (VITICOLE, AGRICOLE, INNOVATION ARTISANALE, BOIS)

La CdC de la Haute-Saintonge cherche un renforcement de l'emploi local afin de garantir un équilibre entre la croissance démographique et la création d'emploi. Elle poursuit la quête d'une résilience économique et énergétique, qui se base sur les filières locales déjà constituées (filière vini-viticole, la filière bois, l'activité touristique et thermale) ou encore la production énergétique avec le développement des énergies renouvelables non carbonées.

2.4.1 Pérenniser la filière viticole et agricole

La Haute-Saintonge est marquée par un ancrage fort de l'activité vini-viticole, par son inclusion dans le périmètre foncier des crus de l'AOC Cognac, ainsi que les activités annexes comme la tonnellerie, merranderie. Afin de pérenniser cette filière, elle cherche à :

§ Pérenniser ses productions agricoles contributives de l'identité rurale, qui participe à la gestion des espaces et au maintien de la diversité des paysages support d'autres activités économiques comme le tourisme.

§ Accompagner le développement de l'activité vini-viticole.

§ Encourager le développement et la diversification de l'activité agricole, dont l'image participe grandement à l'attractivité et la renommée du territoire.

§ Valoriser les productions agricoles locales et favoriser les circuits-courts (vente directe, approvisionnement des cantines scolaires..) en cohérence avec les aspirations grandissantes des populations pour une alimentation locale et saine.

| | |
|--|--|
| | <p>§ Soutenir la conversion en agriculture biologique et la labellisation des produits pour une meilleure reconnaissance de la qualité des produits du terroir.</p> <p>2.4.2 accompagner la filière énergétique et le développement des EnR</p> <p>Afin de répondre au défi du changement climatique, et de poursuivre la transition énergétique engagée depuis plusieurs années, la Cdc de la Haute-Saintonge capitalise sur son avance dans le domaine des énergies renouvelables pour structurer la filière en partenariat avec les territoires voisins, à l'image de la constitution de la SEM Energie en partenariat avec les territoires de la CDC de l'Estuaire (NordGironde), de la CDC des 4B (Sud Charente) et de la CA de Royan Atlantique, pour cela :</p> <p>§ Encourager l'installation d'unités de production (fermes et ombrières photovoltaïques, chaudière biomasse, réseau de chaleur..).</p> <p>§ Apporter son expertise et accompagner la recherche et le développement dans le domaine de l'énergie.</p> <p>§ Contribuer à la structuration de la filière énergie en lien avec le cluster régional stockage énergie.</p> <p>2.4.3 Soutenir l'innovation artisanale La Haute-Saintonge dispose d'un tissu artisanal fort, un réseau de PME-PMI contribuant à l'activité économique locale, en ce sens, elle souhaite :</p> <p>§ Soutenir l'artisanat local et valoriser les initiatives d'innovation artisanale et notamment la filière écoconstruction (construction bois, installation de dispositifs d'EnR, domotique) en lien avec sa politique de transition et de rénovation énergétique.</p> <p>2.4.4 Valoriser la filière bois</p> <p>Poursuivre les actions de valorisation de la ressource en accompagnant la filière bois d'œuvre, bois énergie et bois industrie, dans une gestion durable et responsable. Poursuivre les actions sur le foncier forestier, la desserte et protection des massifs forestiers.</p> <p>§ Accompagner le développement des initiatives d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale, dans une démarche de réemploi et de valorisation des matières secondaires notamment autour du développement des filières de valorisation des déchets du BTP et de réutilisation des déchets inertes.</p> <p>2.4.5 contribuer au foisonnement économique et à l'émergence de nouvelles filières, recherche de coopération avec les territoires voisins dans la mobilité, la santé, la silver économie, l'éco-construction</p> <p>La CDC Haute Saintonge s'inscrit dans les objectifs de la stratégie économique régionale définit dans le SDREII. Elle cherche les coopérations possibles avec les territoires voisins pour le développement d'une économie rurale résiliente et innovante, notamment dans le domaine de la mobilité, de la santé, de la silver économie ou encore de l'éco-construction.</p> |
| <p>2. Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Accroissement du nombre d'entreprises nouvelles, notamment innovantes sur le territoire. - 100% du territoire couvert en téléphonie mobile à échéance 2022 - Amélioration de l'accès aux services numériques des opérateurs partenaires et facilitations administrative, numérique et de mise en relation. |

| | |
|--------------------------------------|---|
| 3. Projets, actions prêtes | <p><u>2.1 accompagner le développement, savoir faire et formation :</u> Maison de l'emploi de Haute Saintonge : favoriser les recrutements dans les filières de l'agriculture et de la viticulture ; ensemble vers l'emploi remobilisation des DE Seniors ou DELD</p> <p><u>2.2 Diversifier l'offre et renforcer la lisibilité économique</u> CDC Haute Saintonge : réhabilitation de la résidence Philippe à Jonzac pour de la location de bureaux (CDC Haute Saintonge, construction d'un hôtel d'entreprises (transformation d'une ancienne coopérative à Jonzac).</p> |
| 4. Partenaires | <ul style="list-style-type: none"> - Services de l'Etat - Région Nouvelle Aquitaine - Fonds de revitalisation du Conseil Départemental - FEADER Fonds Européen Agricole de Développement Rural, - Fonds européen LEADER Haute Saintonge |
| 5. Indicateurs d'impact de résultats | <ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'emplois créés, dont en insertion par l'activité économique - Nombre d'entreprises installées, dont le nombre d'entreprises adaptées |

| | |
|--|---|
| | CONTRAT DE RELANCE ET TRANSITION ECOLOGIQUE de la HAUTE-SAINTONGE |
| ORIENTATION | 3 – RENFORCER LA COHESION DES TERRITOIRES, L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET TOURISTIQUE, AMENAGER LES ESPACES DE VIE |
| ENJEUX | - Qualité de vie, cohésion sociale, culture |
| 1. Objectifs stratégiques et opérationnels | <p><u>3.1 ACCOMPAGNER LES PRATIQUES DE MOBILITE ET FACILITER L'ACCES AU NUMERIQUE</u></p> <p><i>La forte dépendance du territoire à la voiture individuelle, notamment pour les mobilités professionnelles est un véritable enjeu pour l'avenir. La Haute-Saintonge est engagée dans le développement et l'innovation autour des véhicules du futur avec le circuit automobile situé à la Genétouze. Elle favorise le développement d'une mobilité rurale durable peu polluante et respectueuse de l'environnement et du cadre de vie.</i></p> <p><i>Le 24 mars 2021, le conseil communautaire a décidé de ne pas prendre la compétence mobilité et de collaborer avec la Région, Autorité Organisatrice de la Mobilité, pour évoluer à l'avenir dans un cadre partenarial. Il a d'ailleurs fait part à la Région, en charge de répartir et regrouper les EPCI en bassin de mobilité, de sa volonté d'être rattaché à la Haute Gironde dans un bassin de mobilité commun.</i></p> <p><i>Afin de concilier écologie et transport, le territoire se fixe comme ambition de définir avec l'appui de la Région Nouvelle Aquitaine, compétente sur la mobilité, un programme d'actions permettant de satisfaire les objectifs suivants :</i></p> <p>3.1.1 Offrir des solutions de mobilité pour les habitants à toutes les échelles.</p> <p>§ À l'échelle locale, par le développement de l'éco mobilité et de ses services adossés, l'aménagement et la sécurisation des modes doux et particulièrement du vélo pour l'accès aux services à l'échelle des bassins de vie.</p> <p>§ À l'échelle régionale, par le renforcement du cadencement TER sur les lignes Saintes-Bordeaux et Angoulême Bordeaux (augmentation du cadencement), le développement d'une offre alternative par bus ou navette fluviale, le développement d'aire de covoiturage et nœuds multimodaux à proximité des haltes, gares et échangeurs routiers.</p> <p>§ À l'échelle extrarégionale, par le développement des activités de l'aérodrome de Jonzac,</p> |

l'ouverture d'un arrêt TGV en gare du Neuvicq sur la ligne Paris-Bordeaux.

3.1.2 Prendre en compte les enjeux de qualité et temps de déplacement grâce à une politique de mobilité cohérente avec l'aménagement d'un territoire rural.

§ Rapprocher les habitants des services, équipements et emplois par une organisation des espaces de vie qui s'appuie sur les lieux d'intensités urbaines (services, équipements, logements..) et localise les activités au plus proche des infrastructures et nœuds de mobilité.

§ Organiser la multi-modalité et l'inter-modalité autour de nœuds de mobilité hiérarchisés pouvant articuler en fonction des lieux où ils se situent transport collectif, covoiturage, mobilités partagées, cycles et autres modes actifs

§ Limiter les émissions de GES et réduire les déplacements contraints.

§ Anticiper les modifications des modes de travail avec l'aménagement d'espaces dédiés au télétravail, au coworking, aux petites unités de production.

3.1.3 Accompagner le développement de l'éco-mobilité.

§ Offrir une alternative à la voiture individuelle carbonée.

§ Accompagner et encourager le déploiement des véhicules électriques par l'aménagement progressif de bornes de recharge sur l'ensemble du territoire, ainsi que la mise en place d'un service de location de véhicules électriques (voitures, scooters et vélos libre-service).

§ Accompagner les nouvelles pratiques des habitants et professionnels, répondant aux enjeux de limitation de la voiture individuelle, de GES et de dépendance aux énergies fossiles.

§ Encourager la mutualisation des déplacements par le développement d'une offre de covoiturage, autostop, autopartage notamment pour les déplacements professionnels entre collègues, encouragés dans le cadre des Plans de Déplacements InterEntreprises.

§ Relier les services aux aires de covoiturage pour dynamiser les aires de covoiturages, grâce à des services numériques adossés (application, point relais, bornes de retrait..).

§ Encourager la multimodalité : offre « sur mesure » adaptée aux enjeux de mobilité rurale, notamment les mobilités douces et actives des derniers kilomètres. Les gares y sont particulièrement propices, par l'articulation des différents modes et l'organisation des rabattements modes actifs, trajets partagés, stationnements ou transport collectif.

§ Valoriser les transports collectifs structurants, notamment les lignes ferroviaires existantes et à venir en organisant le rabattement vers et depuis les gares et haltes, ainsi que le développement de la multimodalité.

§ Offrir une solution de mobilité pour tous, notamment les personnes isolées, âgées, en situation précaire, ne disposant pas de véhicule, en développant des solutions de transport à la demande (TAD) pour rapprocher les habitants des équipements qu'offre le territoire.

§ Encourager les mobilités douces et actives.

3.1.4 Capitaliser sur les mobilités touristiques

§ Capitaliser sur des aménagements polyvalents comme les itinéraires pédestres, véloroutes, voies vertes à visées touristiques, pour les déplacements quotidiens et la sécurisation de certains itinéraires par un maillage des polarités et espaces ruraux du territoire.

§ Rechercher la mise en réseau des différentes attractions touristiques par un service de mobilité adapté à la découverte touristique du territoire (navette électrique..).

3.1.5 Faciliter l'accès au numérique.

§ Soutenir les démarches administratives via la mise en place des espaces France Services maillant le territoire,

§ Offrir une couverture numérique maximum en terme de téléphonie mobile

§ Favoriser l'inclusion numérique notamment pour les personnes les plus démunies.

3.2 RENFORCER LA LISIBILITE DES ESPACES DE VIE ET ORGANISER LA COMPLEMENTARITE DES POLES (HABITAT, EMPLOI, COMMERCE, SERVICES, EQUIPEMENTS, TRANSPORT)

La Haute-Saintonge est composée de plusieurs espaces de vie aux influences et dynamiques différenciées. Ils cherchent à répondre aux besoins locaux de leurs populations en termes d'habitats, d'emplois, de commerces, de services, d'équipements et de transport. Les objectifs sont de : valoriser les spécificités de chacun, organiser les complémentarités entre ces différents espaces de vie, afin d'alimenter une dynamique de croissance globale profitant à l'ensemble du territoire.

3.2.1 S'appuyer sur l'armature urbaine multipolaire pour garantir un équilibre territorial.

Le territoire organise son développement en cherchant un équilibre, pour assurer une ruralité dynamique, le développement des polarités, et de leur lisibilité depuis l'extérieur, en s'appuyant notamment sur les nœuds de mobilité, l'offre d'équipements et de services. Les espaces de vie identifiés s'inscrivent dans une organisation globale au service d'une vision partagée, et d'une solidarité dans laquelle chaque niveau de pôles joue un rôle particulier. L'armature urbaine est issue du croisement des données démographiques, de l'emploi et de l'offre d'équipements, confirmée par la donnée de consommation électrique des foyers et des activités.

Centralités principales :

§ Le pôle de JONZAC (associant les communes de Saint Germain de Lusignan, Saint Martial de Vitaterne, Saint-Simon de Bordes, Ozillac), en tant que centralité principale de par son poids et rayonnement économique, touristique, d'équipements et de services (avec les Thermes, le Centre Hospitalier de Saintonge..).

§ Les pôles majeurs de PONS (associé à Mazerolles, Bougneau, Avy), et de Montendre, ont vocation à structurer et équilibrer le territoire par une offre d'équipements et de services de niveau supérieur pour contribuer au rayonnement et à l'irrigation de l'offre sur l'ensemble du territoire.

Centralités d'équilibre : Les pôles d'équilibre ont vocation à structurer le territoire et à proposer plus localement une offre d'équipements et de service de proximité, accessibles rapidement à l'échelle des espaces de vie.

Centralités relais : Les pôles relais comme les pôles d'équilibre ont vocation à irriguer le territoire et offrir les équipements et les services nécessaires aux espaces de vie. Ils ont néanmoins la particularité d'être à l'articulation entre des espaces de vie interne et externe.

Communes rurales relais : Il s'agit des communes rurales dont l'offre locale (commerces et équipements de proximité, entreprises..) est présente et joue un rôle dans la vitalité du monde rural, notamment pour les communes ne disposant d'aucun service.

Communes rurales : Il s'agit des communes n'offrant pas ou peu d'équipements ou de services.

3.2.2 Redynamiser les centres et les centre-bourgs

L'amélioration de l'attractivité et la fréquentation des centres et centre-bourgs passent par un renouvellement de l'image grâce à des aménagements urbains, des espaces publics conviviaux et accueillants, par la nature des commodités offertes (gestion du stationnement, piétonisation de certains secteurs) au-delà de l'offre commerciale. Afin de favoriser leur fréquentation, le territoire cherche à :

§ Renforcer la mixité fonctionnelle et d'usages dans les centres en renforçant l'offre de services et d'équipements ainsi qu'en favorisant les activités économiques compatibles au sein

du tissu urbain.

§ Rechercher les synergies entre lieux de résidence / lieux d'achats / lieux de services / lieux de convivialité et d'échanges et ainsi mutualiser voire réduire les déplacements pour les besoins quotidiens.

3.2.3 Développer une offre culturelle récréative, vivante et nomade.

L'offre culturelle et de loisirs apparaît aujourd'hui comme un des arguments pour les ménages dans la définition de la qualité du cadre de vie et l'attractivité des territoires. Conscient des enjeux en termes d'attractivité résidentielle, de création de lien social et de passerelles offertes avec l'offre touristique, le territoire s'engage dans une politique d'accès à la culture, aux activités sportives, récréatives et de loisirs pour tous. Pour cela le territoire entend :

§ Poursuivre un développement de **l'offre culturelle, sportive et de loisirs** répondant aux besoins de chacun (famille, seniors..), et adaptée à l'évolution de la consommation et des pratiques culturelles.

§ Poursuivre sa politique **d'animation** à une échelle locale en lien avec le tissu associatif et les équipements communaux.

§ Encourager la **mutualisation** de certains équipements sportifs et culturels pour monter en gamme et augmenter le potentiel de fréquentation de ces derniers.

§ Encourager le développement **d'actions itinérantes**, dans les domaines de la culture (spectacle vivant, scène culturelle mobile, bibliothèque nomade, offre culturelle à la demande, application mobile), répondant à la fois à une logique de mutualisation des équipements et une demande de proximité et de diversité de l'offre pour les habitants.

3.3 REPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN MATIERE DE LOGEMENT

Le SCoT anticipe les usages d'aujourd'hui et de demain pour développer une offre de logement en adéquation avec les attentes des ménages. Il veille à permettre un parcours résidentiel rivalisant avec l'offre des villes par un cadre de vie et une offre de services et de nature au plus proche des aspirations des habitants qu'ils soient jeunes actifs, familles, retraités et seniors. Objectif démographique à l'horizon 2040 : 86 à 88 000 habitants en 2040 avec une croissance démographique annuelle de 0,9 à 1%

*Ces besoins prennent en compte : une fréquentation touristique accrue sur le territoire notamment par les curistes, en lien avec l'augmentation des capacités de la station thermale de Jonzac et de diversification touristique engagée par le territoire. Ils prennent aussi en compte les mutations des comportements en terme d'hébergement touristique avec l'augmentation des locations touristiques (airbnb, meublés..) qui mobilisent une part du parc de logement pour les habitants à l'année de plus en plus importante. L'intégration de ces nouveaux comportements (location courte, bi-résidence des pré-retraités, location des résidences secondaires familiales) entraîne une augmentation de la demande en logement sur le territoire au-delà des phénomènes classiques de décohabitation et réduction de la taille des ménages (vieillesse, décohabitation..). Cet essor des logements touristiques meublés encourage et dynamise la rénovation du bâti et la revitalisation des centres, incitant les investissements et le renouvellement du parc ancien. Compte tenu de l'ensemble de ces paramètres, le territoire projette une **progression de population de 18 500 à 20 500 habitants supplémentaires à l'horizon 2040. Cette prévision démographique engendre un besoin d'environ 500 logements / an, soit près de 10 000 logements à horizon 2040, compte tenu***

de la réduction de la taille des ménages liée à plusieurs facteurs comme les divorces, le départ des enfants du foyer familial ou encore le vieillissement de la population. C'est ce qu'on appelle le desserrement des ménages.

3.3.1 Engager une politique volontariste de remobilisation du parc ancien et de rénovation urbaine.

Le territoire ambitionne de répondre à ses besoins de logement au sein du tissu urbain existant. C'est à dire soit par le réinvestissement des bâtis dégradés et/ou des logements vacants, soit par des gisements fonciers au sein de l'enveloppe urbaine (dents creuses, espaces interstitiels, cœurs d'îlots, friches..). Pour cela, le territoire met en place le dispositif Petites Villes de Demain et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et cherche à :

§ Identifier et remobiliser les logements inoccupés et inadaptés.

§ Permettre la mutation et l'adaptation du patrimoine existant aux usages d'aujourd'hui, tout en respectant les identités paysagères et patrimoniales.

§ Faciliter l'intervention sur le patrimoine bâti ancien et l'amélioration de sa qualité (performance énergétique, fonctionnalité, évolutivité du bâti) pour constituer une alternative à l'habitat individuel en extension.

§ Encourager la densification au sein d'espaces urbains interstitiels disponibles.

3.3.2 Améliorer la performance énergétique du parc ancien et encourager la construction durable.

Au-delà de la remobilisation du tissu urbain existant répondant à l'objectif de lutte contre l'étalement urbain et de maintien des espaces agricoles, naturels et forestiers, le territoire affirme une volonté forte de réduire son empreinte énergétique en recherchant une efficacité énergétique du bâti. Pour cela, la Cdc souhaite :

§ Poursuivre son action de rénovation énergétique des bâtiments publics et accompagner l'amélioration énergétique et thermique du parc de logement ancien dans le respect du patrimoine et de l'identité architecturale du territoire.

§ Poursuivre ses actions de sensibilisation à l'énergie et de l'éducation à l'environnement (avec la maison de l'énergie, les ambassadeurs de l'énergie, la consultation d'un cadastre solaire In Sun We trust).

§ Informer et encourager la diffusion des bonnes pratiques au sein de la population et orienter le cas échéant vers les différents dispositifs et actions de rénovation énergétique dont peuvent bénéficier les habitants

§ Encourager la construction durable et la haute performance énergétique pour les constructions nouvelles (orientation bioclimatique, bâtiments passifs, dispositif de production énergétique individuel ou mutualisé..).

§ Accompagner les projets exemplaires en matière d'efficacité énergétique et de construction durable. Il se positionne comme démonstrateur en développant des opérations innovantes et des bâtiments répondants à des exigences environnementales et énergétiques fortes, à l'image de la nouvelle pépinière bois située à Montlieu-la-Garde qui répond aux exigences de la labellisation Bâtiment à Energie Positive (BEPOS), la conception du bâtiment permettant de produire plus d'énergie qu'il n'en consomme.

3.3.3 Limiter la consommation d'espace à vocation résidentielle.

§ Réduire l'artificialisation des sols en limitant la consommation d'espace à vocation résidentielle et en luttant contre l'étalement urbain, tout en assurant les besoins liés à son développement.

§ Atteindre l'objectif de **réduction par 2 du rythme de la consommation d'espace fixé par le SRADDET**. Engager une réflexion sur la mutation et la réversibilité des usages des sols pour

réduire son empreinte, en étudiant notamment l'opportunité offerte par des dispositifs réversibles ou modulaires pour la « renaturation » de certains espaces dans le temps, c'est à dire rendre à la nature certains espaces aujourd'hui artificialisés.

§ Choisir les extensions urbaines en fonction de leur moindre impact sur l'espace agricole, en cohérence avec les enjeux de maintien de la biodiversité et de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.

§ Optimiser les nouveaux espaces ouverts à l'urbanisation, en valorisant des formes urbaines et typologies de logements plus économes en espace, des modes d'aménagements durables intégrant des espaces publics qualitatifs et une gestion écologique et hydraulique.

3.3.4 Répondre aux exigences plurielles des hommes et des femmes vivant sur le territoire par une typologie de logements variés répondant aux enjeux de mixité générationnelle et de mixité sociale, notamment:

§ Aux enjeux de vieillissement de la population en répondant aux besoins de logements des seniors et des populations en situation de handicap par l'adaptation des logements à la perte d'autonomie favorisant le maintien à domicile, par une offre alternative aux EHPAD par des solutions adaptées et de nouvelles formes d'hébergements (béguinage, foyers seniors, village seniors..).

§ Aux attentes des jeunes ménages dans leurs parcours résidentiels (location, primo accession, accession aidée..), mais aussi dans la typologie des logements (T1, T2, T3).

§ Aux enjeux de mixité sociale, et d'accès aux logements pour les ménages modestes.

3.4 AMPLIFIER L'OFFRE DE SANTE EN RESEAU AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE JONZAC ET AVEC LES NOUVELLES PERSPECTIVES OFFERTES PAR LA E-SANTE

3.4.1 Amplifier l'offre de santé autour du centre hospitalier de Jonzac et des nouvelles perspectives offertes par la « e-santé ».

Le territoire affirme une volonté de renforcement de l'accès aux soins et d'une offre de santé diversifiée pour tous et à toutes les échelles. Pour une couverture adaptée, dans un contexte de vieillissement de la population, d'augmentation des préoccupations de bien-être et de santé dans la définition du cadre de vie, le territoire s'appuie sur le développement de la santé intelligente (mise en place d'un Contrat local de santé en 2021)

§ S'appuyer sur l'offre de soins diversifiée et complète du Centre Hospitalier de Jonzac.

§ Maintenir un ancrage local par une présence médicale et soignante qui reste néanmoins indispensable, en confortant et développant les maisons de santé pluri-professionnelles, en aidant à l'installation des médecins et professionnels de santé, tout en organisant l'articulation et les partenariats avec les centres hospitaliers voisins pour améliorer les parcours de soins.

3.4.2 Encourager le développement de solutions innovantes dans le secteur de la santé, les innovations technologiques et la révolution numérique pour soigner autrement.

§ Intégrer les e-services en santé dans la stratégie d'accès aux soins pour abolir les distances et palier à un manque accru de spécialistes dans les territoires ruraux, notamment par le développement de la télémédecine et téléconsultation.

| | |
|---|--|
| | <p>3.5 ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU COMMERCE AUJOURD'HUI ET DEMAIN</p> <p><i>La Haute-Saintonge dispose d'une offre commerciale, notamment de grande distribution, conséquente néanmoins peu diversifiée notamment dans les domaines de la culture/sport/loisirs et de l'équipement de la maison. L'offre commerciale est, dans son volume et sa localisation géographique suffisante et équilibrée pour répondre aux besoins des habitants. Face aux bouleversements des pratiques commerciales et l'aspiration grandissante de la population d'être consommateur, le paysage commercial semble en pleine mutation.</i></p> <p>Afin d'accompagner ces mutations, le territoire se fixe pour objectifs de :</p> <p>3.5.1 Rechercher une complémentarité entre grand commerce et commerce de proximité</p> <p>§ Anticiper les mutations du commerce et les enjeux de modernisation de certains équipements commerciaux en confortant les polarités commerciales existantes tout en rationalisant l'ouverture de nouvelles zones.</p> <p>§ Chercher une organisation commerciale cohérente à l'échelle du territoire en lien avec les territoires voisins.</p> <p>§ Chercher un équilibre entre le confortement du commerce de proximité qui contribue à la vitalité des centres bourgs et le développement d'une offre complémentaire aux achats quotidiens de proximité des habitants grâce à une offre commerciale de périphérie diversifiée.</p> <p>3.5.2 S'adapter aux nouveaux modes de consommation</p> <p>§ Anticiper et accompagner les nouvelles formes de commerce (magasin hybride, showroom, distributeurs de produits locaux, circuits courts, consignes, boutiques éphémères ou itinérantes..)</p> |
| <p>2. Résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs)</p> | <ul style="list-style-type: none"> - 438 ha maximum de consommation d'espaces d'ici 2040. - amélioration des conditions d'accueil des services fondamentaux à la vie quotidienne, - satisfaction des besoins des habitants en termes d'accès aux services et équipements, de qualité de l'environnement, - Maintien voire augmentation du nombre de professionnels de santé en Haute-Saintonge. - Maillage équilibré des services. - Amélioration de l'accès aux services numériques des opérateurs partenaires et facilitations administrative, numérique et de mise en relation. |
| <p>3. Projets, actions prêtes</p> | <p><u>3.1 pratiques de mobilité et accès au numérique :</u> Six conseillers numériques en Haute Saintonge (Montendre, St Aigulin, Montguyon, Pons, Fontaines d'Ozillac/Meux/St Hilaire du Bois/SIVOM d'Archiac) et deux conseillers numériques départementaux (agriculteurs et parents d'élèves avec une expérimentation à Mirambeau). Couverture en téléphonie mobile, Maisons France Services</p> <p><u>3.2 espaces de vie :</u> Tugeras Saint Maurice : réhabilitation de la mairie dans l'ancienne Poste</p> <p><u>3.3 Répondre aux besoins de logement :</u> Réhabilitation de la résidence Philippe à Jonzac pour créer 20 logements locatifs (immeuble A2) Montlieu La Garde : rénovation énergétique de trois logements et de la façade de la gendarmerie ; Salignac sur Charente : rénovation du bâti ancien (installation du chauffage granulés bois dans le logement locatif)</p> |
| <p>4. Partenaires</p> | <p>Services et dispositif de l'Etat ; Région ; Département ; Fonds européen LEADER Haute Saintonge.</p> |
| <p>5. Indicateurs</p> | <p>- Diminution du nombre de logements vacants</p> |

La volonté de l'EPCI d'associer l'ensemble des communes et la diversité des enjeux du territoire de la communauté de communes de la Haute Saintonge ont conduit la collectivité à inventorier, dans un souci d'exhaustivité, l'ensemble des actions qui concourent au projet de territoire. Certaines de ces actions n'ont toutefois pas vocation, de par leur mode de financement ou leur contribution indirecte, à rentrer dans le contrat de relance et de transition écologique. Dans un souci de lisibilité, l'ensemble de ces actions « non contractuelles » sont rassemblées au sein de l'annexe n°4.

Article 5 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la "Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique" pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Article 5.1 – Définition des actions et validation

Les actions du CRTE sont décrites dans des " fiches actions " et " des fiches projets ", présentées en annexe du présent contrat.

Pour les exercices 2021 et 2022 et compte tenu de la mise en œuvre du plan de relance, des fiches actions détaillées sont établies. Elles comprennent notamment l'auto-évaluation relative à la transition écologique et le plan de financement avec l'ensemble des partenaires sollicités.

Cf. annexe 2 Fiches actions 2021-2022

Pour les années 2023 à 2026, des fiches projet sont rédigées. Elles deviendront des fiches-actions lorsqu'elles seront suffisamment matures pour démarrer à court terme avec un plan de financement prévisionnel détaillé.

Ainsi, des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat.

Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat sous forme de fiches actions, lors du comité de pilotage au regard de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie dans le contrat.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les "fiches actions " seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les actions « non contractuelles » qui contribuent au projet du territoire sont rassemblées en annexe 4.

Article 5.2 – Les actions de coopération interterritoriale

Dans le cadre du **Contrat de Transition Ecologique de la Rive Droite de l'Estuaire**, plusieurs actions sont menées sur les territoires des partenaires. Pour la Haute Saintonge, il s'agit en particulier de :

- la construction d'ombrières et de parcs photovoltaïques, avec l'appui de la **SEM Midi Atlantique**
- la création d'un site de production de Combustibles Solides de Récupération à Clérac (CSR)
- l'autoconsommation photovoltaïque des Antilles (couverture de la Villa Gallo-Romaine)
- la création d'itinéraires à partir du Canal des Deux Mers à vélo
- la navette fluviale entre Royan et Bordeaux.

Dans le cadre de son partenariat avec la SEMPAT 17 (société d'économie mixte patrimoniale de la Charente Maritime), la CDCHS participe au capital de la SAS « foncière » récemment créée pour **construire ou porter des acquisitions foncières d'opérations économiques et commerciales contribuant à la redynamisation de centres villes.**

La CDCHS est actionnaire depuis 2016 de la SEMPAT 17 qui réalise le portage financier de projets immobiliers sur la Région. Créée en 2001 par le Département, la SEMPAT a réalisé des opérations patrimoniales d'envergure dans le tourisme, l'immobilier d'entreprises, le tertiaire. La SEMPAT a créé une société par actions simplifiée (SAS) amenée à construire ou porter des acquisitions foncières (en partenariat avec la Banque des territoires et ses banques actionnaires Crédit Agricole, Crédit Mutuel Océan, Caisse d'Epargne) et qui lui permet d'intervenir dans les **projets des dispositifs Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.**

Dans le cadre de la **Convention LEADER Haute Saintonge**, avec la Région Nouvelle Aquitaine, gestionnaire des fonds européens, plusieurs actions sont menées sur les territoires des partenaires (CDC de l'Estuaire, Sud Charente, Communauté d'agglomération de Royan), notamment l'opération Sentiers des Arts le long de l'Estuaire et des opérations touristiques et culturelles.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Article 6.1 -l'EPCI signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire s'engage également à associer au plus près les signataires du contrat et les partenaires à toutes les étapes de la vie du contrat, depuis sa conception jusqu'à la fin de sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, le CRTE se déployant à l'échelle du territoire de l'EPCI, une place particulière doit être légitimement réservée aux communes dans ce travail de collaboration et d'association.

Le territoire, en lien avec les signataires, s'engage à animer le travail en associant étroitement les autres

partenaires du contrat au fil de leur intervention dans la démarche (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets. Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Article 6.2 L'État, les établissements et opérateurs publics

Dans le cadre du plan de relance, les financements de l'État interviendront principalement sur les projets relevant des priorités suivantes :

- transition écologique : rénovation énergétique, infrastructures de transport et mobilités douces, décarbonation de l'industrie, transition agricole, préservation de la ressource en eau, réduction des déchets, énergies renouvelables
- compétitivité : relocalisation, modernisation et soutien aux filières stratégiques ; rénovation du patrimoine
- cohésion sociale et territoriale : soutien aux citoyens les plus touchés par la crise en particulier les jeunes et les plus démunis pour l'accès à l'emploi et à la formation, résilience sanitaire, plan pauvreté, inclusion numérique et accès aux services publics.

Le CRTE, en tant qu'outil transversal de coordination des dispositifs des partenaires, permet de rendre visibles et lisibles les différentes sources de financement possibles et d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets.

Au niveau local, les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires, des fonds européens.

A ce titre, la DSIL est renforcée en 2021, avec un sur abondement de 6,3 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments, et de 4,5 millions d'euros pour la DSIL "exceptionnelle".

Les financements indiqués dans les fiches sont prévisionnels et inscrits à titre indicatif exclusivement. Il est rappelé que tout financement de l'État évoqué au sein du CRTE doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre.

Les montants de demande de subvention sont mentionnés, sous réserve : de la disponibilité des crédits, du déroulement des procédures réglementaires, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt des dossiers, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre l'État et le porteur de projet.

Par ailleurs, conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), ...

Enfin, l'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, et mobilisera l'ensemble des services et des opérateurs, notamment pour soutenir les capacités en ingénierie des collectivités locales.

Article 6.3 - Engagements du Conseil départemental

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également compte tenu de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, peut apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département, via ses cadres d'interventions pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières

Article 6.4 - Engagements du Conseil régional

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, peut apporter son concours aux actions visées par le CRTE.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières.

Article 6.5 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Le CRTE de la Haute Saintonge contribuera à renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

Le territoire s'appuiera sur un Conseil de Développement, composé des différentes forces vives du territoire. Créé par délibération du Conseil communautaire le 15 décembre 2020, le Conseil de développement de la Haute-Saintonge est constitué de 15 femmes et 15 hommes désignés en fonction de leur représentativité par rapport aux critères démographiques, géographiques, socioprofessionnels et associatifs.

Les champs d'expertises de ses membres couvrent notamment :

- les différents statuts de l'entrepreneuriat (coopérative, association, syndicat, EURL, SA)
- la gestion des ressources humaines, y compris l'insertion et la formation
- l'agriculture, dont l'élevage, l'aquaculture et les circuits courts
- le sport, des loisirs à la compétition de haut niveau
- la culture (spectacle vivant, littérature, gastronomie)
- et différentes filières fortement présentes sur le territoire : le bois, le Cognac, le tourisme, la restauration, le thermalisme, le patrimoine, l'énergie, la chaudronnerie, la métallurgie, l'artisanat, l'aéronautique, le transport, etc.

Le Conseil de développement est un outil d'intelligence territoriale et économique qui rassemble des acteurs économiques, sociaux, environnementaux, éducatifs, impliqués dans la vie locale. Centre de ressources en matière prospective et laboratoire d'idées pour le développement local, il constitue également un outil pédagogique pour une meilleure connaissance du fonctionnement du conseil communautaire, de ses compétences, des enjeux auxquels il doit faire face.

Lors de sa séance du **15 avril 2021**, le **Conseil communautaire de la Haute Saintonge a sollicité la participation du Président du Conseil de développement au comité de pilotage du CRTE et a sollicité la contribution du Conseil de développement à son élaboration, mobilisant ainsi des habitants et des acteurs socio-économiques du territoire**. La participation des entreprises sera également rendue possible par la participation des Présidents des clubs d'entreprises de la Haute Saintonge au Comité technique du CRTE (cf. article 7.2).

La communication du CRTE, notamment sur le site internet de la Communauté des Communes, permettra de sensibiliser les publics au projet collectif et de recueillir les initiatives prises par les citoyens eux-mêmes.

Article 6.6 - Maquette financière

Cf. Annexe 3 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Article 7.1 - Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE. Le secrétariat du comité est assuré par la collectivité.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la collectivité, des services de l'État.

Le comité de pilotage du CRTE HAUTE SAINTONGE est composé de :

- l'Etat,
- la Région,
- le Département,
- le Président et les Vice-Présidents de la Communauté des Communes,
- les Maires des Communes signataires de la convention Petites Villes de Demain,
- le Président du Conseil de Développement de la Haute Saintonge,
- toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations stratégiques et d'évolution des fiches actions ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage est également un lieu de concertation et d'échanges entre les parties prenantes du CRTE.

Article 7.2 - Le comité technique

Le comité technique est chargé du suivi du suivi du CRTE. A ce titre, il pourra proposer des actions dans le cadre des orientations stratégiques définies par le comité de pilotage (modifications d'action : inclusion, adaptation, abandon...). Il assure également le suivi financier du CRTE. Enfin, il rendra compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le comité technique du CRTE HAUTE SAINTONGE est composé de :

- l'Etat,
- la Région,
- le Département,
- le Président et les Vice-Présidents de la Communauté des Communes,
- les Maires des Communes signataires de la convention Petites Villes de Demain,
- le Président du Conseil de Développement de la Haute Saintonge,
- l'ADEME,
- la Caisse des Dépôts,
- l'ANAH,
- les Présidents des clubs d'entreprises de la Haute Saintonge,
- la Maison de l'Energie,

- la Maison de l'Emploi,
- toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 7.3 - L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Article 8.1 – Tableau de bord

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8.2 – Indicateurs et résultats attendus

Les indicateurs pourront être déterminés après la signature du contrat car leur définition nécessite un travail approfondi qui peut se révéler incompatible avec le calendrier de signature du CRTE. Les indicateurs retenus devront faire l'objet d'une description et d'une définition précise. A cet effet, une annexe de type "glossaire" sera intégrée au contrat.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

❖ Orientation 1 : valoriser la qualité de vie par une gestion équilibrée des ressources et de l'environnement

| Libellé indicateur (exemples) | Source et année référence | Valeur initiale | Valeur cible |
|--|---------------------------|-----------------|--------------|
| Production d'énergies renouvelables, diminution de la consommation énergétique, taux de valorisation des déchets, atteinte de l'autonomie énergétique en 2050. | | | |

❖ Orientation n°2 : attractivité économique

| Libellé indicateur (exemples) | Source et année référence | Valeur initiale | Valeur cible |
|---|---------------------------|-----------------|--------------|
| Nombres d'emplois créés dont les emplois en insertion par l'activité économique, d'entreprises installées dont le nombre d'entreprises adaptées | | | |

❖ Orientation n°3 : attractivité touristique et résidentielle

| Libellé indicateur (exemples) | Source et année référence | Valeur initiale | Valeur cible |
|---|---------------------------|-----------------|--------------|
| Diminution du nombre de logements vacants | | | |

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le CRTE sera modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires après avis du comité de pilotage pour les articles suivants :

- Article 3 " Le projet de territoire "
- Article 4 " Les orientations stratégiques "
- Article 6 " Engagement des partenaires "
- Article 7 " Gouvernance du CRTE.

Toutes les autres modifications seront soumises au comité technique pour validation qui en informera le comité de pilotage.

Article 11 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic



Annexe 2 – Fiches actions 2021-2022

Annexe 3 – Maquette financière

Annexe 4 – Liste des projets du territoire

Signatures

A Montlieu La Garde, le 7 juillet 2021

| | |
|---|--|
| L'Etat | La Communauté des Communes de la Haute Saintonge |
|  |  |
| Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime | Claude BELOT, Président |

Et en présence des communes signataires de la convention Petites villes de demain

La Commune de Jonzac représentée par son maire, Monsieur Cabri,

La Commune de Mirambeau représentée par sa maire, Madame Robert

La Commune de Montendre représentée par son maire, Monsieur Giraudeau

La Commune de Montguyon représentée par son maire, Monsieur Moucheboeuf

La Commune de Pons représentée par son maire, Monsieur Botton

La Commune de Saint-Aigulin représentée par sa maire, Madame Quantin

La Commune de Saint-Genis-de-Saintonge représentée par son maire, Monsieur Quesson